

**TCFD**  
LE RAPPORT CLIMAT  
DU GROUPE BPCE

OCTOBRE 2021



**Document réalisé par le Groupe BPCE –**

BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros.

Siège social: 50, avenue Pierre Mendès-France, 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris n° 493 455 042. Tél.: +33 (0)158404142.

**Photos:** Getty Images, BPCE.

# INTRODUCTION

Le dérèglement climatique s'est rappelé à chacun d'entre nous à l'été 2021 par la survenance, partout sur la planète, d'événements climatiques extrêmes, au moment même où le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiait un rapport saisissant sur l'indiscutable nécessité d'une action urgente, globale et coordonnée pour contenir un réchauffement climatique désormais inéluctable.

L'influence de l'activité humaine sur les changements du climat n'est plus contestable, les défis à relever sont immenses et la réponse se doit d'être ambitieuse de la part des Etats, des régulateurs, des superviseurs, des acteurs économiques et du secteur financier.

En effet, le dérèglement climatique fait peser des risques significatifs sur l'économie et peut mettre en jeu, à terme sa stabilité financière. Le Groupe BPCE, en tant qu'acteur bancaire de référence et engagé en faveur du climat, entend s'appropriier ces risques et les prendre en compte dans sa stratégie.

C'est dans ce contexte que nous publions notre premier reporting *Task Force on Climate related Financial Disclosures* (TCFD) en lien avec les recommandations du groupe de travail du conseil de stabilité financière du G20.

Ce cadre de reporting volontaire vise à illustrer comment nous intégrons les effets du dérèglement climatique dans les décisions stratégiques de notre groupe. Il s'agit de pouvoir estimer et quantifier le risque climatique et les opportunités présentés par le changement climatique, et de les intégrer dans nos processus de décision de financement, d'investissement ou d'assurance.

Le présent rapport est structuré en quatre chapitres conformément aux recommandations de la TCFD :

## **Gouvernance**

Ce chapitre rappelle les grandes caractéristiques liées à son modèle de banque universelle, coopératif et décentralisé. Il décrit la manière dont le Groupe BPCE valide les orientations stratégiques liées au climat et supervise leur mise en œuvre. Il présente également l'organisation mise en place, à travers sa gouvernance, ses comités ou directions dédiés, pour garantir la conformité aux exigences réglementaires.

## **Stratégie**

Dans ce chapitre est présenté l'engagement du Groupe BPCE qui place le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Il y est également décrit le dispositif permettant d'identifier et de piloter les facteurs de risques climatiques pouvant avoir un impact sur ses activités.

## **Risques**

Ce chapitre présente la gouvernance mise en place pour gérer les risques climatiques ainsi que la filière traitant de ces sujets en relais dans toutes les entreprises du Groupe BPCE. Y sont évoqués les processus et outils d'analyse des risques climatiques et leur prise en compte dans le dispositif global de gestion des risques du Groupe.

## **Indicateurs**

Dans ce chapitre, sont notamment présentés la démarche d'évaluation climatique des portefeuilles de financement du Groupe BPCE, le Green Evaluation Models, ainsi que les travaux relatifs à la mesure climat de nos portefeuilles de financement et d'investissement.

# SOMMAIRE



## **GOVERNANCE**

Les plus hautes instances du Groupe sont engagées dans l'élaboration et la mise en oeuvre de sa stratégie climatique et dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques climatiques pouvant affecter nos activités et nos clients.

● Page 6



## **STRATÉGIE**

Le climat est au cœur du plan stratégique du Groupe BPCE qui mobilise l'ensemble de ses métiers afin d'accompagner ses clients dans leurs enjeux de transition qu'il s'agisse de besoins de financement, d'investissement ou d'assurance.

● Page 14



## **GESTION DES RISQUES**

Les risques climatiques, physiques et de transition, font l'objet d'une gestion spécifique impliquant la mise en place de processus et d'outils d'analyse pour les identifier, les évaluer et les intégrer dans le dispositif d'appétit au risque du Groupe.

● Page 26



## **INDICATEURS**

Afin d'aligner ses activités sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici à 2050, le Groupe BPCE travaille à la mise en place d'indicateurs de mesure de l'impact climatique de ses portefeuilles de financement et d'investissement.

● Page 38

# « Sans indicateurs fiables et partagés par tous, il ne peut y avoir d'action efficace. »



Être au plus près des besoins de nos clients et au-delà, de la société tout entière est la raison d'être de notre Groupe : coopératif et décentralisé, avec un ancrage territorial fort, le Groupe BPCE et toutes ses entreprises, Banque Populaire, Caisse

d'Epargne et Natixis, sont pleinement engagés dans la transition énergétique. Le contexte actuel d'urgence climatique nous conduit à accélérer et à renforcer nos engagements en faisant de la transition énergétique une priorité de notre plan stratégique BPCE 2024.

Après avoir signé les Principes pour une banque responsable (PRB) en septembre 2019, nous engageant à aligner stratégiquement nos activités sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et l'Accord de Paris sur le climat, nous avons rejoint depuis juillet 2021, la Net Zero Banking Alliance.

Qu'ils soient physiques ou de transition, les risques que le changement climatique fait peser sur nos clients et sur nos propres activités, doivent être appréhendés de façon méthodique et faire l'objet d'un encadrement et d'un pilotage spécifiques. Il en va de la stabilité de nos économies et de nos sociétés.

Qu'elle soit directe ou indirecte, notre empreinte carbone doit s'aligner sur un scénario soutenable pour notre environnement. Cela implique de mesurer l'impact de nos financements et de nos investissements et de se fixer des objectifs à court, moyen et long termes pour atténuer

l'effet climatique de nos activités. Notre capacité à mesurer cet impact est l'un de nos chantiers les plus importants : sans indicateurs fiables et partagés par tous, il ne peut y avoir d'action efficace. Le Groupe BPCE est à l'initiative dans ce domaine. Après avoir été la première banque à piloter activement l'impact climatique de son bilan en mettant en œuvre le Green Weighting Factor pour ses activités de Banque de grande clientèle, le Groupe étend progressivement ses travaux à l'ensemble de ses portefeuilles de financement au travers de la démarche Green Evaluation Models.

Agir contre le changement climatique pour un Groupe comme le nôtre, c'est accompagner tous nos clients, grandes et moyennes entreprises, institutions mais aussi tous les particuliers dans leur propre transition énergétique. Il s'agit de mettre en œuvre tous les moyens dont nous disposons, allant de l'accompagnement et du dialogue stratégique à la mise place d'enveloppes de financements dédiés ; allant de l'adaptation de nos offres dans la gestion d'actifs ou l'assurance, pour réorienter progressivement l'épargne vers les entreprises qui opèrent leur transition, à la capacité de nouer des partenariats ciblés sur des expertises que nous ne possédons pas. C'est ce passage à une économie décarbonée que nous devons accompagner et nous le savons tous, les besoins de financements seront considérables. Nous y sommes prêts, nous disposons de puissantes marges de manœuvre et d'une volonté partagée par toutes nos entreprises d'en être les acteurs essentiels.

**Laurent Mignon,**  
président du directoire du Groupe BPCE

1

# GOUVERNANCE

---





GOUVERNANCE



- Un modèle de banque universelle, coopératif et décentralisé qui inscrit ses actions sur le long terme.
- Le conseil de surveillance du Groupe valide les orientations stratégiques liées au climat et supervise sa mise en œuvre ainsi que la gestion des risques et les opportunités liés à ses enjeux, en s'appuyant sur deux comités spécialisés indépendants.
- Le président du directoire et le comité de direction générale veillent à l'application de la stratégie et à son suivi, et garantissent la conformité aux exigences réglementaires.
- Pour répondre aux enjeux climatiques, le Groupe BPCE a décliné une structure organisationnelle autour des directions RSE et Risques au sein de tous ses métiers et entreprises.

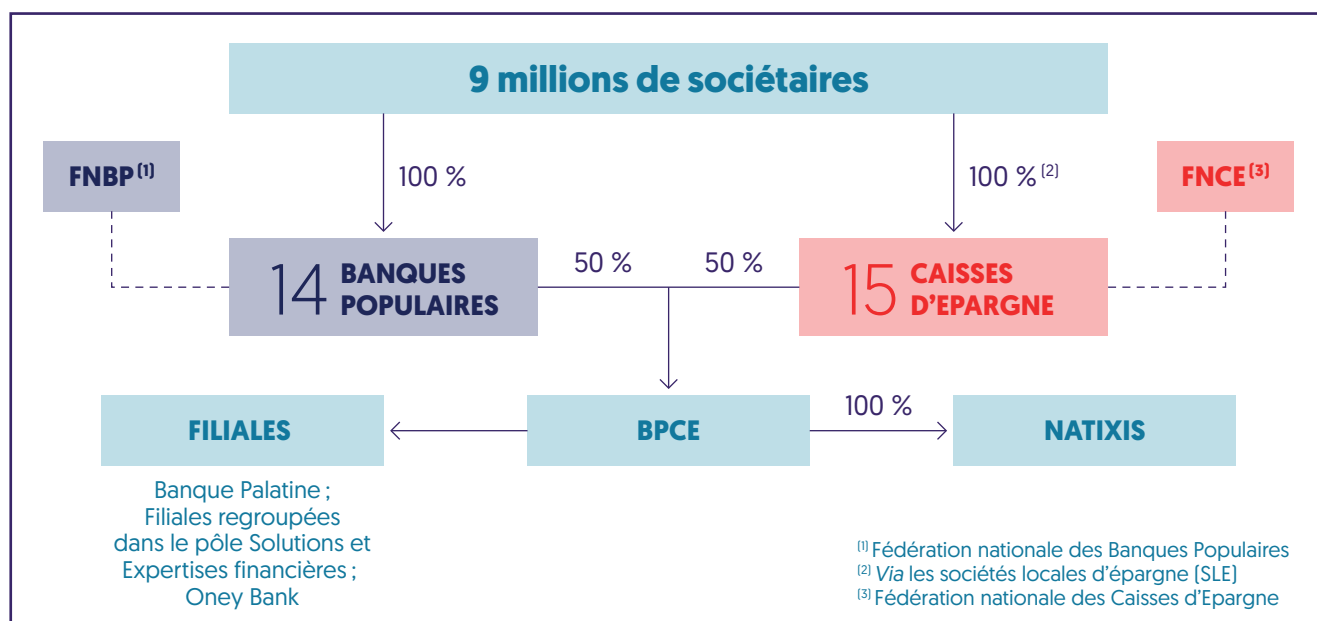
Propriété de neuf millions de sociétaires, les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne sont des banques de plein exercice présentes sur l'ensemble du territoire. Elles sont actionnaires à parité et en totalité de BPCE, qui définit la politique et les orientations stratégiques du Groupe BPCE, coordonne les politiques commerciales de chacun des réseaux et assure la liquidité et la solvabilité du Groupe.

Des personnalités représentatives de la vie économique de leur territoire siègent au conseil d'administration des Banques Populaires et au conseil d'orientation et de surveillance (COS) des Caisses d'Épargne. Ainsi, leurs ressources sont d'abord orientées vers les besoins des territoires et de la clientèle en région.

Le conseil de surveillance du Groupe est constitué de sept représentants des Banques Populaires, sept représentants des Caisses d'Épargne, trois membres indépendants, deux représentants des salariés et six censeurs, constituant ainsi une gouvernance équilibrée, au plus près des préoccupations de ses clients et de la société.

Le conseil de surveillance approuve la politique et les orientations stratégiques du Groupe (dont celles relatives au risque climatique) et celles de chacun des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Ces orientations sont mises en œuvre par le président du directoire, nommé par le conseil de surveillance, et par le comité de direction générale (CDG) dont les cinq membres du directoire font partie.

### Organisation du Groupe BPCE au 1<sup>er</sup> octobre 2021





Les deux réseaux et leurs sociétaires sont représentés respectivement par la Fédération nationale des Banques Populaires (FBNP) et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE), instances de réflexion, d'expression et de représentation.

Dans le cadre du renforcement de l'engagement du Groupe BPCE en faveur d'une politique volontariste en matière de responsabilité sociétale et environnementale, une direction de la RSE Groupe, rattachée à Laurent Mignon, président du directoire, a été créée en novembre 2020. Sa mission est de créer une stratégie RSE commune pour l'ensemble des entités du Groupe dans toutes ses dimensions. La direction RSE Groupe coordonne aussi l'ensemble des initiatives des entreprises du Groupe sur cette thématique, notamment dans le cadre des objectifs fixés dans son nouveau plan stratégique, BPCE 2024.

Une filière risques climatiques, fédérant un réseau de correspondants dans l'ensemble des entreprises

du Groupe et dans les différents métiers, a également été créée en 2020. Cette filière est rattachée au pôle risques climatiques de la direction des Risques Groupe.

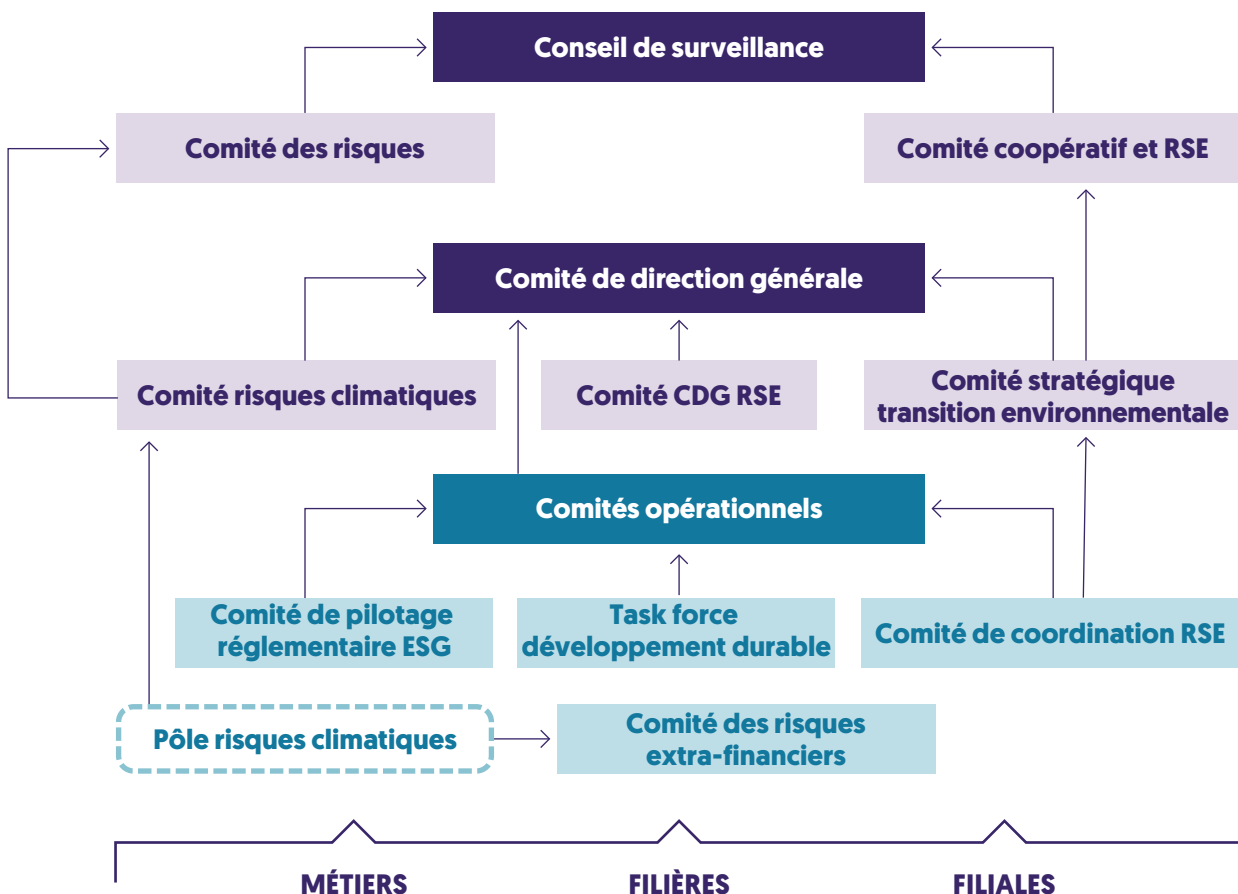
### 1 - Le conseil de surveillance valide la stratégie du Groupe et supervise la gestion des risques et opportunités liés aux enjeux climatiques

Le conseil de surveillance valide, contrôle et met en perspective la stratégie climatique du Groupe BPCE, présentée par le directoire de BPCE.

Il s'appuie sur des comités indépendants spécialisés: le comité des risques et le comité coopératif & RSE.

Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire. Le comité des rémunérations s'assure que les enjeux RSE s'inscrivent pleinement dans la politique de rémunération.

#### Organisation des instances engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique





Au titre de l'exercice 2021, la rémunération du président du directoire et des membres du directoire de BPCE comprend une part variable annuelle indexée à 40 % sur des critères qualitatifs, dont 10 % reposent sur l'atteinte de critères liés à la RSE. L'attribution de cette part variable dépend de la mise en œuvre des ambitions stratégiques du Groupe sur les enjeux environnementaux (dont les enjeux climatiques) et le positionnement du Groupe BPCE dans les classements des agences de notation extra-financières.

## 2 - Le président du directoire et le comité de direction générale élaborent et s'assurent de la mise en œuvre de la stratégie environnementale et supervisent la gestion des risques climatiques du Groupe

Les orientations du Groupe BPCE en matière de climat sont déclinées opérationnellement et collaborativement par :

- la direction RSE Groupe ;
- les directions RSE des métiers : RSE Banque de proxi-

mité et Assurance (BPA), RSE Natixis, la fonction RSE de Solutions et Expertises financières ;

- la direction des Risques Groupe ;
- les entreprises du Groupe ;
- la Fédération nationale des Banques Populaires et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne.

### 2.1 - La direction RSE pilote l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie relative au climat

Rattachée au président du directoire, la direction RSE Groupe a pour missions principales : d'une part, de définir et de piloter la mise en œuvre des ambitions stratégiques du Groupe en matière de transition environnementale ; d'autre part, de coordonner l'ensemble des initiatives menées par les entreprises du Groupe en matière de RSE au travers des instances où sont représentés les différents métiers (Banque de proximité et Assurance, Gestion d'actifs, Banque de grande clientèle), la FNBP et la FNCE. La direction RSE Groupe participe à la définition des méthodologies de mesure de l'impact carbone et

### Rôles du comité des risques et du comité coopératif et RSE

Comité	Présidence	Fréquence	Rôle et responsabilités	Sujets traités et décisions validées en matière de risques climatiques
<b>Comité des risques</b>	Membre indépendant issu du conseil de surveillance de BPCE	8 à 9 par an	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la gestion des risques, les ambitions stratégiques du Groupe en matière de transition environnementale</li> <li>• Examiner l'exposition globale des activités de la société et du Groupe aux risques climatiques tant actuels que futurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle de l'appétit au risque du Groupe avec intégration d'une sous-famille de risques climatiques</li> <li>• Suivi de la mise en œuvre d'une démarche dédiée au risque climatique</li> <li>• Examen des stress tests réglementaires avec un focus sur les risques climatiques</li> </ul>
<b>Comité coopératif et RSE</b>	À tour de rôle les présidents de la Fédération nationale des Banques Populaires (FNBP) et de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE)	Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler des propositions et des recommandations visant à promouvoir et traduire dans les activités du Groupe BPCE et des réseaux, les valeurs coopératives et de RSE, d'engagement dans la durée, d'éthique professionnelle et relationnelle</li> <li>• Étudier les travaux de Place sur le risque climatique et leurs impacts sur les banques</li> <li>• Suivre les ambitions RSE et notamment les enjeux climatiques du plan stratégique et s'assurer de leur mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue des sujets de financement de la transition énergétique, de reporting, de gestion des risques et d'empreinte carbone</li> <li>• Revue du plan stratégique « BPCE 2024 »</li> </ul>

## Des comités dédiés aux enjeux climatiques

Comité	Présidence	Fréquence	Participants	Mandat / Missions principales
<b>Comité CDG RSE</b> Mis en place en janvier 2021	Président du directoire	3 à 4 fois par an	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres du comité de direction générale</li> <li>Directrice RSE Groupe</li> </ul> <b>Invités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>RSE Natixis</li> <li>RSE Banque de proximité et Assurance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider la stratégie RSE du Groupe en matière de transition environnementale et s'assurer de sa mise en œuvre</li> <li>Valider les positions du Groupe en matière de RSE</li> <li>Garantir que le Groupe répond aux exigences réglementaires en matière de RSE</li> </ul>
<b>Comité stratégique transition environnementale</b> Mis en place en janvier 2021	Président du directoire	3 à 4 fois par an	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du directoire en charge de la Banque de proximité et Assurance</li> <li>Membre du directoire en charge des Finances et de la Stratégie Groupe</li> <li>Directeur général adjoint en charge des Risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir la stratégie RSE et les positions du Groupe en matière de transition environnementale</li> <li>Piloter la mise en œuvre de la stratégie environnementale et de l'atteinte des ambitions inscrites dans cette stratégie</li> <li>Suivre l'avancement des chantiers réglementaires sur les problématiques ESG</li> </ul>

de l'alignement à l'Accord de Paris. Elle analyse l'impact des évolutions réglementaires en cours liées à la transition écologique sur les métiers du Groupe. Enfin, elle coordonne les projets et partenariats qui agissent en faveur de la transition environnementale pour le compte du Groupe BPCE.

Ainsi, des comités dédiés aux enjeux climatiques et pilotés par la direction RSE Groupe ont été créés. Ces instances rapportent au comité de direction générale et au comité stratégique transition environnementale.

## 2.2 - Renforcement de la gestion des risques liés au climat

La direction des Risques et le Secrétariat général, en charge de la conformité et du contrôle permanent, assurent la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE s'est doté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'un pôle risques climatiques au sein de la direction des Risques de BPCE. En 2020, des correspondants risques climatiques ont été nommés dans les directions des risques des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, ainsi que dans les filiales du Groupe. Le pôle risques climatiques a mis en œuvre de nombreux travaux de gouvernance, de stratégie et de gestion des risques et se concentre désormais sur une

**Valérie DERAMBURE,**  
 directrice de la RSE  
 du Groupe BPCE

« Notre rattachement direct au président du directoire montre l'importance que notre Groupe attache à la dimension RSE de ses métiers. Nous avons souhaité mettre en place une organisation et une gouvernance qui permettent de piloter efficacement la mise en œuvre des ambitions de notre plan stratégique, volontairement tourné vers le climat. Par la nature même de nos métiers, nous avons la responsabilité d'œuvrer en faveur d'une société plus responsable de l'environnement et de contribuer à une société plus durable. »



## Rôle du comité des risques climatiques

Comité	Présidence	Fréquence	Rôle et responsabilités	Sujets traités et décisions validées en matière de risques climatiques
<b>Comité risques climatiques</b>	Président du directoire  En sont membres, des représentants des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne	Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Examiner les principales zones de risques climatiques et environnementaux du Groupe, existantes ou potentiellement naissantes</li> <li>● Mettre en place le contrôle permettant de vérifier le bon respect du plan stratégique et des différentes politiques en matière de risques climatiques, d'objectifs, d'indicateurs et d'outils d'analyse utilisés</li> <li>● Construire des scénarios et valider les matrices de transition des stress tests climatiques pour évaluer la résilience, et la vulnérabilité du modèle d'affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Révision des travaux sur le risque climatique dans toutes ses dimensions afin d'apporter une vision exhaustive de ses enjeux</li> </ul>

intégration opérationnelle dans les établissements de dispositifs et d'outils permettant de gérer ces risques. Le comité des risques climatiques, comité décisionnaire et de surveillance, traite les sujets de risques climatiques d'un point de vue transverse pour le Groupe et ses différents métiers et prépare les sujets à l'attention du comité des risques du conseil de surveillance.

### 3 - Des filières dédiées assurent le déploiement opérationnel des orientations stratégiques liées au climat dans toutes les entités du Groupe

#### 3.1 - Filière RSE

Toutes les entités du Groupe BPCE, les Banques Populaires, les Caisses d'Épargne, Natixis, Banque Palatine et Oney ont une direction RSE. L'ensemble est organisé en filière, animée par la direction RSE Groupe avec l'appui des directions RSE des métiers Banque de proximité et Assurance et Natixis. Au sein de ces métiers, les directions RSE de chaque entité sont chargées de décliner les engagements du Groupe, d'animer leur filière interne, de contribuer à la mise en œuvre des politiques RSE et d'assurer la fiabilité du reporting extra-financier.

S'agissant des métiers relevant de la Banque de proximité, la direction RSE de la Banque de proximité et Assurance, en liaison avec la FNBP et la FNCE, anime un réseau de correspondants RSE d'environ 70 ETP.

#### Le Green & Sustainable Hub : un concentré d'expertises

Constitué d'experts, ce hub opérationnel créé en 2017 accompagne, à l'échelle mondiale, les clients émetteurs et investisseurs en leur offrant des solutions et des expertises en matière de finance verte et soutenable. Cette compétence s'applique à toutes les classes d'actifs : structuration et origination de financements, de solutions d'investissement, en partenariat avec les lignes métiers où sont mobilisés des Green Captains, et en coordination avec la direction RSE. Le GSH dispense des formations tout au long de l'année afin que les Green Captains montent en compétence sur les sujets de finance durable.



S'agissant des métiers relatifs à la Banque de grande clientèle, à la Gestion d'actifs, à l'Assurance et aux Paiements, la direction RSE de Natixis travaille avec l'appui d'un réseau d'environ deux cents correspondants RSE en place dans tous les métiers et fonctions. Ces correspondants, issus des différents métiers de Natixis, participent à des forums business visant à développer la RSE dans les métiers, tandis que les correspondants issus des directions fonctionnelles (Immobilier et logistique, Ressources humaines, Conformité, IT...) sont associés aux projets liés à l'intégration du développement durable dans le fonctionnement de l'entreprise.

### 3.2 - Filière risques climatiques

Le pôle risques climatiques anime la filière des correspondants risques climatiques. Présents au sein de chaque entité, les correspondants risques climatiques sont de véritables relais en local. Ils ont pour mission principale de suivre l'actualité des travaux du pôle risques climatiques afin d'être en mesure de les rapporter auprès de l'exécutif de leurs établissements et éventuellement de leurs instances dirigeantes.

## 4 - Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux risques climatiques

Le Groupe BPCE propose à son management et à ses collaborateurs des formations traitant des risques climatiques. Les membres du directoire de BPCE suivent une formation afin de mieux appréhender l'évaluation des risques climatiques.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre de collaborateurs aux risques climatiques, à leurs impacts et aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, le Groupe BPCE a déployé un outil de formation interactif Climate Risk Pursuit. Il permet d'acquérir les bases sur les risques climatiques et l'environnement économique lié à ce risque.

Il est également proposé à tous les collaborateurs du Groupe BPCE une formation spécifique sur l'économie verte. Elle a pour objectif de les informer des orientations choisies par le Groupe BPCE. Parallèlement, les collaborateurs sont incités à effectuer un Mooc sur les « Causes et enjeux du dérèglement climatique ».

Enfin, afin d'enrichir les formations de base en matière de risques climatiques, une formation approfondie sur les enjeux à venir est en cours de développement. Au terme de cet apprentissage, les collaborateurs seront capables de :

- comprendre les enjeux du dérèglement climatique et les risques engendrés ;
- identifier les risques climatiques pesant sur les clients et leurs impacts financiers ;
- analyser les risques climatiques à travers des outils associés ;
- parcourir la diversité des réglementations actuelles et à venir liées à ces sujets ;
- formaliser les opportunités et les leviers d'action pour le banquier et l'assureur.

2

# STRATÉGIE

---





STRATÉGIE



- Le Groupe BPCE place le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises :
  - il s'engage à accompagner tous ses clients dans leurs propres enjeux de transformation au regard des enjeux environnementaux et entend faire de la transition environnementale un de ses principaux moteurs de croissance dans le cadre de son plan stratégique BPCE 2024 ;
  - il s'engage à aligner ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zero » en priorisant les portefeuilles pour lesquels la banque peut avoir l'impact le plus significatif, c'est-à-dire ceux qui concentrent les secteurs les plus intensifs en gaz à effet de serre ;
  - il souhaite être exemplaire et réduire de 15 %, sous trois ans, l'empreinte carbone liée à son propre fonctionnement.
- Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif robuste permettant d'identifier et de piloter les facteurs de risques climatiques pouvant avoir un impact sur ses activités.

## 1 - Le Groupe renforce son engagement contre le dérèglement climatique

Lutter contre le dérèglement climatique et faire émerger une société plus sobre en carbone : ce défi majeur de notre époque constitue plus que jamais une urgence absolue. Pour y répondre, le secteur financier a un rôle déterminant à jouer en accompagnant la transition vers une économie à faible émission de carbone, qui équilibre les besoins environnementaux, sociaux et économiques de la société. Le Groupe BPCE, acteur de premier plan dans le financement de l'économie en France, est mobilisé depuis de nombreuses années. Présent sur l'ensemble du territoire français comme au niveau mondial, il accompagne tous les acteurs économiques, particuliers, pro-

fessionnels, entreprises, associations, acteurs publics, collectivités locales et investisseurs dans leurs projets de transformation et de transition aussi bien en matière de financement et de refinancement que d'investissement et d'épargne.

Au cœur de ses préoccupations, la transition environnementale constitue l'un des trois piliers de BPCE 2024, son nouveau plan stratégique 2021-2024 et une priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Dans ce cadre, le Groupe BPCE entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens fi-

### Un groupe engagé, un groupe « Net Zero »

Pour le Groupe BPCE, rejoindre la Net Zero Banking Alliance, c'est aligner ses portefeuilles sur une trajectoire zéro émission nette d'ici à 2050 mais c'est aussi fixer, dès à présent, grâce aux outils de mesure dont il dispose, des jalons d'alignement de son bilan à court, moyen et long termes.

- Pour les portefeuilles de financement de la Banque de grande clientèle, qui finance les secteurs les plus émissifs, la cible à horizon 2050 est 1,5° C avec des jalons intermédiaires : 2,5° C en 2024 et 2,2° C en 2030.
- Pour le fonds général de Natixis Assurances, la cible à horizon 2030 est 1,5° C avec un jalon intermédiaire à 2° C en 2024.





nancés, investis ou assurés. Il prend un engagement fort vis-à-vis de la société et de ses clients : aligner ses portefeuilles de financement sur une trajectoire « Net Zéro », c'est-à-dire une neutralité carbone d'ici à 2050. Le Groupe BPCE confirme cet engagement en rejoignant la Net Zero Banking Alliance, la plus grande initiative mondiale pour la neutralité carbone d'ici à 2050 regroupant 53 banques à ce jour.

Ainsi, le Groupe BPCE s'est fixé quatre objectifs majeurs :

- mesurer l'impact climatique et piloter la trajectoire climatique de ses activités de financement, d'investissement pour compte propre et d'assurance, dans le cadre de référence de l'Accord de Paris, en visant l'objectif de 1,5°C et en se focalisant en priorité sur les secteurs les plus intensifs en gaz à effet de serre ;
- étendre sa stratégie de refinancement « green » avec des émissions à thématique transition énergétique ;
- accompagner la transition énergétique et ses clients dans leurs propres enjeux de transition, qu'il s'agisse de besoins de financement, d'épargne ou d'assurance, avec une dimension de conseil et de dialogue stratégique structuré, apportant expertise, solutions et une vision long terme ;
- accélérer la réduction de son empreinte environnementale directe, avec un objectif de diminution d'ici à 2024 de 15 % de son bilan carbone par rapport à 2019.

## 2 - Identification et évaluation des risques climatiques

L'identification des risques climatiques, leur encadrement et leur pilotage sont des étapes fondamentales à la définition d'une stratégie climatique tournée vers la transition environnementale.

Pour le Groupe BPCE, les risques climatiques correspondent à la vulnérabilité des activités bancaires au changement climatique. On peut distinguer le risque climatique physique, lié directement au changement climatique, du risque climatique de transition, lié à l'adaptation nécessaire de nos activités et de celles de nos clients pour lutter contre le dérèglement climatique. Ces risques sont intégrés dans ses politiques de risques sectorielles (*lire chapitre 3 – Gestion des risques climatiques*).

La matérialité des risques associés au dérèglement climatique est appréciée par référence aux grandes classes de risques usuels que sont le risque de crédit, le risque de

**Le Groupe BPCE entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés.**

marché et le risque opérationnel. Le Groupe BPCE a donc mis en place un dispositif robuste permettant l'identification des facteurs de risques climatiques pouvant avoir un impact sur les risques traditionnels accompagné d'un pilotage précis.

## 3 - Faire du climat une priorité stratégique pour tous ses métiers et toutes ses entreprises

Dans son nouveau plan stratégique 2021-2024, le Groupe BPCE a identifié la transition environnementale comme l'un des moteurs de sa croissance, capable de lui procurer des revenus additionnels de l'ordre de 300 millions d'euros d'ici à 2024 (vs. 2020).

### 3.1 - Verdissement progressif de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance

Le Groupe BPCE s'engage à faire évoluer son bilan pour limiter l'impact climatique de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, et aligner progressivement ses portefeuilles sur une trajectoire Net Zero. Il poursuit ainsi :

- le développement des dispositifs de mesure des émissions carbone et de pilotage de la trajectoire climatique de tous les portefeuilles du Groupe (*lire chapitre 4 – Indicateurs et objectifs*) ;
- le développement de son dispositif d'identification et de pilotage des risques climatiques, physiques et de transition, auxquels ses clients et ses propres activités sont soumis dans un axe d'amélioration continue (*lire chapitre 3 – Gestion des risques climatiques*) ;
- son désengagement des activités les plus émissives au travers de politiques sectorielles adaptées.



Ainsi, au travers de sa politique charbon, le Groupe BPCE vise à adapter son comportement et ses pratiques commerciales à l'Accord de Paris de 2015, et à réduire progressivement à zéro son exposition au charbon thermique d'ici à 2030 pour ses activités dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et, d'ici à 2040, pour ses activités dans le reste du monde. Ce calendrier est aligné sur le Scénario de développement durable-SDD de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Dès décembre 2017, Natixis s'est engagée à cesser le financement de l'exploration et de la production de pétrole issu des sables bitumineux et de pétrole situé en Arctique. En novembre 2018, Natixis a publié une politique sectorielle pétrole et gaz détaillant les conditions de son engagement visant à :

- cesser de financer, dans le monde entier, des projets d'exploration, de production, de transport, de stockage ou de terminaux d'exportation, de pétrole issu des sables bitumineux et de pétrole extra-lourd ;
- ne plus investir dans les sociétés dont 30 % ou plus des activités relèvent de ces exclusions ;
- cesser de financer des projets d'exploration et de production de pétrole, onshore ou offshore en Arctique.

Cet engagement en faveur de la protection de l'Arctique vient renforcer la position d'Ostrum et de Mirova (affiliés de Natixis Investment Managers), qui sont depuis 2016 à la tête d'un groupe d'investisseurs, signataires d'une déclaration appelant à la protection de cette zone contre les activités d'exploration pétrolière, ainsi qu'au respect des engagements nationaux en matière de lutte contre le changement climatique dans cette région particulièrement riche en hydrocarbures.

Enfin, le 18 mai 2020, Natixis complète sa politique en s'engageant à ne plus financer de projet d'exploration et de production de pétrole et de gaz de schiste, dans le monde entier. Par ailleurs, Natixis ne financera plus les sociétés dont l'activité repose à plus de 25 % sur l'exploration et la production de pétrole et de gaz de schiste.

**Objectif :**  
réduire progressivement à zéro son exposition au charbon thermique d'ici à 2030 pour ses activités dans les pays de l'UE et de l'OCDE et, d'ici à 2040 dans le reste du monde.

### 3.2 - Intensification de sa stratégie de refinancement « green » avec des émissions à thématique transition énergétique

Initialement publié en 2018, le programme d'émission d'obligations pour le développement durable du Groupe BPCE a été mis à jour en avril 2020. Il permet l'émission d'obligations vertes ou green bonds (et d'obligations sociales) qui alignent les activités de financement sur les impératifs et les missions de développement durable de son organisation.

Les prêts refinancés constitueront une contribution à la réduction des effets du changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>) ou aideront à accompagner d'autres défis environnementaux (comme l'agriculture durable, la biodiversité, le traitement des déchets ou la préservation de l'eau) par la production d'énergies propres, les économies d'énergie ou d'autres types d'actions.

En 2020, le Groupe BPCE a ainsi émis 2,2 milliards d'euros d'obligations vertes et sociales à destination des investisseurs écologiquement et socialement responsables, portant ainsi l'encours à 6,6 milliards d'euros à fin 2020.

Parmi elles, pour la première fois, un *green covered bond* à destination des clients particuliers des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, pour un montant de 1,25 milliard d'euros. Cette émission, dont les fonds collectés sont dédiés au financement ou au refinancement de prêts destinés à la construction de logements à haute efficacité énergétique, a suscité un engouement exceptionnel de la part des investisseurs avec un livre d'ordres de 6,4 milliards d'euros. Cette émission emblématique a été sa-



luée par le trophée « Euro Deal of the year » décerné par The Covered Bord Report Awards for Excellence 2020. Autre émission d'intérêt, celle concernant la solution d'épargne « Ambition Durable » en septembre 2020, un produit d'épargne indexé sur un indice « climat » (lire p. 21 « Durablement responsable »), émission suivie de trois autres en 2021.

### 3.3 - Accompagner tous les clients dans leur transformation et faire de la transition environnementale une opportunité

Le Groupe BPCE entend accompagner tous ses clients dans leur transformation au regard des enjeux environnementaux et faire de la transition environnementale un de ses principaux moteurs de croissance d'ici à 2024. Ainsi, le Groupe BPCE engage une transformation de ses métiers : banque de proximité, assurance, paiement, gestion d'actifs et banque de grande clientèle.

#### 3.3.1 - En Banque de proximité

Le Groupe BPCE identifie cinq domaines prioritaires et constitue un écosystème de partenaires pour accompagner tous ses clients dans leurs projets de transition. Il entend ainsi :

- renforcer son leadership sur deux marchés majeurs, la rénovation énergétique des biens et des bâtiments, d'une part, et les énergies renouvelables, d'autre part, en consolidant son positionnement régional sur ce segment ;
- favoriser la mobilité durable, accompagner les entreprises dans leur transition et renforcer son offre verte d'épargne bancaire et financière.

Pour le Groupe BPCE, accompagner tous ses clients, cela signifie :

- apporter une dimension de conseil et de dialogue autour de la transition par un niveau de formation élevé des équipes commerciales et la mise en place de plateformes d'expertises au niveau du Groupe notamment autour des énergies renouvelables ;

<sup>1</sup>. Encours de financement des énergies renouvelables, prêts rénovation énergétique des bâtiments, financements d'équipements écologiques des professionnels et des PME et financements des véhicules verts.

Un encours de 6,6 Md€ d'obligations vertes et sociales à fin 2020.

- conclure des partenariats de qualité pour appuyer les démarches de transformation de nos clients et leur proposer en un point unique la solution pour leur transition. Ces partenariats visent en particulier les sujets de rénovation énergétique ;
- mettre en place une gamme dédiée d'offres de financement, des prêts à impact, des produits d'épargne et d'assurance spécifiques, avec le bon niveau de traçabilité de son bilan ;
- systématiser la proposition « green » :
  - pour un bien immobilier dont le diagnostic est moyen et mauvais en leur suggérant un prêt de rénovation énergétique ;
  - lors de la constitution de leurs produits d'épargne, avec une offre de fonds ISR.

#### Financement de la croissance verte : objectif dépassé

Le Groupe BPCE est l'un des leaders français du financement des énergies renouvelables et finance toutes tailles de projets grâce à l'intervention de ses différentes entités, les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne étant des acteurs incontournables des projets de proximité. Fin 2020, l'encours sur les financements de la croissance verte<sup>1</sup> du Groupe s'établissait à 11,3 milliards d'euros, un montant supérieur à l'objectif de 10 milliards d'euros fixé dans son précédent plan stratégique.



## Christine FABRESSE, directrice générale Banque de proximité et Assurance, Groupe BPCE

« Être aux côtés de nos clients, accompagner les grandes mutations sociétales, relever les défis de notre époque. Autant de missions qui font partie de l'ADN des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, banques coopératives, ancrées dans leurs territoires. Aujourd'hui, l'une des grandes priorités, c'est bien sûr la lutte contre le réchauffement climatique et nous sommes mobilisés, depuis plusieurs années, en faveur d'une finance plus durable et d'une société plus respectueuse de l'environnement. La période actuelle nous invite à accélérer encore cette

dynamique et à aider nos clients à engager leur propre transition. Cependant, particuliers, professionnels ou PME n'ont pas toujours les moyens d'engager ce mouvement pourtant indispensable. A nous de concevoir des solutions et de les accompagner dans leurs projets, qu'il s'agisse de rénovation énergétique, de mobilité durable, d'énergies renouvelables ou encore d'épargne et d'assurance pour lesquelles nous allons renforcer nos offres. Le défi est immense. Notre détermination aussi. »

### 3.3.2 - En assurance

Dans les domaines de l'assurance-vie et non vie, le Groupe s'engage à :

- aligner les investissements de son fonds général Euro sur la trajectoire 1,5°C dès 2030 *via* le doublement de ses actifs verts et le désengagement de tous ses actifs liquides notés « négatif <sup>2</sup> » sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- doubler le nombre de fonds labellisés proposés aux clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne dans les unités de compte (UC) de leurs contrats d'assurance vie (de 28 % aujourd'hui à 60 % en 2024) ;
- développer une politique de prévention ayant un impact dans la lutte contre le réchauffement climatique ;
- renforcer la durabilité de la gestion des sinistres.

La stratégie d'investissement durable du Groupe BPCE pour des activités d'assurance vise à identifier, mesurer et prendre en compte les enjeux de durabilité dans sa politique d'investissement. Il a recours à la notation extra-financière de Mirova établissant une grille d'analyse qui examine les risques de durabilité et les incidences néga-

tives du portefeuille sur les facteurs de durabilité. Cette analyse se décline selon deux axes :

- une approche globale des enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) ;
- une approche stratégique liée aux enjeux climatiques.

### Soutenir les projets de transition écologique avec la Banque européenne d'investissement

Pour mieux accompagner ses clients, le Groupe BPCE négocie régulièrement avec la Banque européenne d'investissement (BEI) des enveloppes de financement destinées à appuyer des investissements de qualité afin de contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'Union européenne. Il a ainsi obtenu une enveloppe « PME & ETI Croissance verte » de 300 millions d'euros en décembre 2020 et en négocie actuellement une autre intitulée « Action pour le Climat II » en faveur du financement des projets ENR pour le même montant.

2. Selon la méthodologie utilisée par le Natixis Assurances.



## Banque Populaire développe les financements de matériels green liés à l'agriculture durable et à l'énergie

Afin de soutenir la transition du monde agricole vers un modèle plus durable, préservant les ressources et l'environnement et soutenant une production d'alimentation saine, Banque Populaire se donne un objectif de production de 1 milliard d'euros de crédits green d'ici à 2024, soit 20 % de la production totale des crédits agricoles professionnels qu'elle réalise sur la période. Pour qu'ils puissent mener à bien la

transition agro-écologique de leur exploitation, Banque Populaire propose aux agriculteurs de faciliter l'acquisition de matériel adapté et performant avec une solution de financement dédiée, *Agrilismat Green*, crédit intégré pour tout achat d'agroéquipements neufs ou d'occasion éligibles au plan de relance "transition agro-écologie" du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

### 3.3.3 - En gestion d'actifs

En 2020, Natixis Investment Managers (NIM), le gestionnaire d'actifs du Groupe BPCE gérant un encours de près de 1 200 milliards d'euros, a adopté une politique ESG en ligne avec son modèle multi-affiliés, modèle permettant à chacun de ses vingt-deux affiliés de profiter d'une auto-

nomie totale concernant sa stratégie d'investissement. Cette politique est en ligne avec les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et indique que NIM s'attend à ce que les affiliés intègrent les enjeux ESG dans leurs processus d'investissement. Chaque affilié ayant une stratégie et une philosophie de placement distinctes, les approches d'intégration ESG élaborées dans l'ensemble du Groupe sont diversifiées, mais sont adaptées aux convictions particulières, aux classes d'actifs et aux préférences des clients de chaque affilié.

## Durablement responsable

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le Groupe BPCE a lancé *Ambition Durable*, la première obligation verte à destination des clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui souhaitent donner du sens à leur épargne. Les fonds collectés permettront de financer la construction et la rénovation de bâtiments à empreinte environnementale faible. Une deuxième émission a suivi. L'indice actions « Eau et Océan » a été choisi comme moteur de performance pour ces deux premières obligations vertes. Dans un objectif de diversification, la troisième émission *Ambition Durable* a pour sous-jacent un indice actions « Eau et Océans Transatlantique » qui regroupe des valeurs européennes et nord-américaines. Ces trois émissions, 100 % Groupe BPCE et 100 % responsables, ont collecté plus de 1 Md€ à fin août 2021.

**Le Groupe BPCE vise la signature d'ici à 2024 des Principes pour l'investissement responsable par 100 % des affiliés de Natixis Investment Managers.**

Ainsi, le Groupe BPCE vise :

- la signature d'ici à 2024 des Principes pour l'investissement responsable (PRI) par 100 % des vingt-deux affiliés de Natixis Investment Managers ;
- une cible d'actifs sous gestion de 50 % dans les catégories « durables » (qui appliquent des filtres ESG modifiant les décisions d'investissement) et « à impact » (c'est-à-dire destinés à atteindre un impact ESG) <sup>3</sup>.

<sup>3</sup>. Articles 8 et 9 du SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).



## Mirova et Natixis Assurances nommés Leaders par les Principes pour l'investissement responsable

Natixis Assurances et Mirova ont été nommés en 2020 parmi les acteurs les plus en pointe sur le sujet de la finance durable. Les PRI (Principles for Responsible Investment, principale organisation internationale de l'investissement responsable) ont en effet identifié en 2020 un groupe de trente-six Leaders, composé de seize investisseurs institutionnels (4 % des signataires totaux des PRI) et vingt sociétés de gestion d'actifs (1 % des signataires totaux), dans

lequel figurent Mirova et Natixis Assurances. C'est le fruit du travail effectué par Mirova depuis 2016 sur le calcul de l'empreinte carbone de ses investissements. Natixis Assurances confirme, pour sa part, son statut de pionnier en matière d'engagement climat. Son objectif de consacrer 10 % de ses investissements à des actifs verts a été dépassé en 2019 et en 2020 : ses investissements se sont portés à près de 15 % durant l'exercice 2020.

### 3.3.4 - En Banque de grande clientèle

Le Groupe BPCE ambitionne de devenir le conseil de référence de ses grands clients pour leur stratégie de transition. Dans ce cadre, il a développé dès 2018 le Green weighting factor, un outil d'analyse pour mesurer et piloter l'impact climatique de ses portefeuilles clients. Il poursuivra par ailleurs le développement de son expertise sur les thématiques RSE et fournira

des solutions innovantes en finance durable, innovations qui seront élargies à l'ensemble de son offre, au-delà du secteur énergie et du climat (social, biodiversité). Il entend ainsi multiplier ses revenus green<sup>4</sup> par 1,7 d'ici à 2024.

<sup>4</sup>. Revenus du Green and Sustainable Hub, du secteur Renouvelables et des clients vert foncé et moyen au sens General Purpose et Dedicated Purpose du Green Weighting Factor.

## Nicolas NAMIAS, directeur général de Natixis

« La lutte contre le changement climatique est l'un des principaux défis de notre temps et une priorité majeure de nos métiers globaux. En Gestion d'actifs et de fortune comme en Banque de grande clientèle, nous disposons de plusieurs leviers et nous souhaitons jouer un rôle déterminant en faveur de la transition énergétique. Nous avons renforcé, année après année, nos engagements en faveur d'une croissance durable, et les avons traduits de façon concrète pour diminuer l'impact environnemental de nos activités de financement et d'investissement. Avec le Green Weighting Factor, nous avons été en 2019 la

première banque au monde à évaluer l'impact climatique de nos financements de manière granulaire. Notre nouveau plan stratégique fixe des objectifs précis et ambitieux autant pour développer nos activités de finance durable que pour piloter l'alignement de nos portefeuilles sur l'objectif de l'Accord de Paris. Nous sommes aussi l'un des premiers acteurs dans la gestion pour compte de tiers à évaluer l'intensité carbone de nos portefeuilles de façon aussi large. Forts de nos expertises, nous continuons à innover pour être le premier partenaire de la transition écologique de nos clients. »



#### FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La production d'énergies renouvelables est au centre des solutions pour lutter contre le changement climatique. La Banque de grande clientèle en est un acteur majeur, notamment en Europe et en Amérique Latine. Les équipes financement d'infrastructures ont notamment financé dix-neuf nouvelles opérations en 2020, représentant une capacité installée de 6 510 MW pour un montant arrangé de 1,5 milliard d'euros. En 2020, les énergies renouvelables ont représenté 87 % des financements de la Banque de grande clientèle dans le secteur de la production électrique.

#### GREEN BONDS

Les émetteurs de *green bonds* s'engagent à utiliser les fonds levés pour financer des projets qui ont un impact positif sur l'environnement et notamment dans la lutte contre le dérèglement climatique (efficacité énergétique, énergies renouvelables, transports durables, etc.).

En 2020, la Banque de grande clientèle a arrangé trente-quatre transactions d'émissions de green bonds, pour un montant arrangé total de 15,9 milliards d'euros, confirmant un positionnement solide sur ce marché, notamment en Europe.

### Natixis, unique coordinateur du prêt vert pour le plus grand parc éolien offshore flottant du monde

Dans le cadre du projet Kincardine prévoyant la construction d'un parc éolien flottant au sud-est d'Aberdeen en Ecosse, avec une capacité installée de 50 MW, Natixis a agi comme seul coordinateur du prêt vert pour le financement du projet s'élevant à 380 millions de livres sterling. Kincardine est composé de six turbines installées sur des structures flottantes semi-submersibles et sera le plus grand parc éolien offshore flottant du monde. Grâce au processus de certification mené par Natixis, le financement du projet a obtenu le label « Certified Climate Bond » de Climate Bonds Initiative (CBI).

#### GREEN LOANS

Au-delà des émissions obligataires vertes, Natixis a développé depuis 2018 les financements verts ou durables (« green loans » ou « sustainable loans »), sous deux formes : des prêts fléchés vers le finance-

### Une plateforme spécialisée pour la conservation de la biodiversité et le capital naturel

La protection du capital naturel fait partie intégrante de la lutte contre le réchauffement climatique. Depuis 2017, Mirova dispose d'une plateforme spécialisée dans l'investissement pour la conservation de la biodiversité et le capital naturel. Mirova développe des solutions d'investissement innovantes dédiées à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la protection des territoires, de la biodiversité, des sols et des ressources maritimes, avec 510 millions d'euros dédiés au capital naturel. Le fonds *Land Degradation Neutrality* (LDN) est un exemple du type de partenariat public-privé

innovant nécessaire pour financer les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD). Développé par les Nations unies et Mirova, le fonds a pour mission d'être une source de capital transformateur réunissant des investisseurs publics et privés pour financer des projets à triple rentabilité (environnementale, sociale et financière) contribuant à la neutralité en termes de dégradation des terres. Le fonds LDN investit dans trois secteurs clés : l'agriculture durable, la foresterie durable, et selon les opportunités, dans d'autres projets comme les infrastructures vertes ou l'écotourisme.



## Structuration d'une première plateforme de financement du type « Low carbon aluminium »

Natixis s'engage à élargir le champ de la finance durable à tous les instruments de financement, y compris les activités de trading. Ainsi, Natixis a soutenu Trafigura dans la conception et la structuration d'une première plateforme de financement du type « Low Carbon Aluminium » pouvant atteindre 500 millions de dollars. Cette plateforme a été conçue pour répondre à la demande croissante des fabricants en aval pour l'aluminium à faible teneur en carbone et pour

aider les producteurs en amont à accélérer leur transition vers des technologies faiblement carbonées.

La transition environnementale de nombreuses industries reposera en grande partie sur la création d'une chaîne de valeur de l'aluminium à faible teneur en carbone, de l'extraction à l'utilisation finale. Ce financement marque la première étape de ce parcours, notamment en mobilisant les acteurs clés de cette chaîne de valeur.

ment de projets liés à l'environnement et notamment à l'impact climatique (sous la forme de « term loans » appelés « green loans »), et des crédits syndiqués adossés à des critères ESG (sous la forme de « Revolving Credit Facility », ou Green RCF, appelés « sustainability-linked loan » ou « ESG-linked loans »). Trente et une transactions ont été finalisées en 2020.

Ainsi, Natixis a accompagné Italo-Nuovo Trasporto Viaggiatori, premier opérateur privé ferroviaire en Italie, en lui proposant une solution de financement innovante. Il s'agit du *green loan* le plus important (1,1 milliard d'euros) jamais réalisé dans le domaine du secteur du transport et le premier à intégrer des objectifs de développement durable conformes aux *Sustainability Linked Loan Principles*.

**Le Groupe BPCE a pour objectif de réduire son empreinte carbone propre de 15 % sous trois ans.**

## 4 - Être exemplaire en réduisant son empreinte environnementale directe de 15 % d'ici à 2024

Pour son nouveau plan stratégique 2021-2024, le Groupe BPCE a retenu un objectif de réduction de 15 % (par rapport à l'année de référence 2019) de son empreinte carbone sous trois ans.

Cette volonté de réduire les émissions liées au fonctionnement interne des entreprises du Groupe BPCE était déjà inscrite dans les objectifs du précédent plan stratégique (TEC 2020), d'autant plus que toutes les entités du Groupe réalisent leur propre bilan carbone depuis 2013.

L'analyse, régulière et sur la durée, du bilan carbone du Groupe a permis de déterminer les postes les plus émissifs. Il s'agit :

- des immobilisations (immobilier et IT) ;
- des achats ;
- de l'énergie ;
- des déplacements des collaborateurs.

Aussi, le plan stratégique BPCE 2024 a défini un plan d'action volontariste autour de ces quatre axes :

- la réduction de l'empreinte carbone des locaux (*via* des travaux de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences et la réduction des surfaces occupées) ;
- un numérique plus responsable grâce à des techniques de développement d'applications plus économes, à la prolongation de la durée de vie des équipements,





## Réduire ses émissions, c'est aussi les éviter

La possibilité de sélectionner son type d'électricité. C'est l'objectif du contrat que BPCE Achats, le Groupement d'intérêt économique (GIE) du Groupe BPCE visant à simplifier et à rationaliser l'organisation de ses achats, a conclu avec Engie pour l'achat de l'électricité. Au choix : électricité « classique » (à savoir sans connaissance de la source de production), électricité d'origine garantie ou électricité provenant d'un PPA (Power Purchase Agreement). Début 2021, la part de l'énergie verte (origine garantie et PPA cumulés) dans les souhaits exprimés par les entreprises du

Groupe BPCE est passée à 71 % des prévisions de consommation (contre 60 % fin 2020) et dix-neuf d'entre elles ont opté pour 100 % d'énergie verte (contre douze fin 2020). À titre d'exemple, Albiant-IT, qui gère les quatre *data centers* du Groupe BPCE, a signé fin 2019 un contrat PPA avec Engie avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce qui a permis d'éviter 1 342 teq CO<sub>2</sub> (soit 32 % des émissions actuellement calculées ne tenant pas compte du PPA qui s'élevaient à 4 186 teq CO<sub>2</sub>). Les émissions de CO<sub>2</sub> d'Albiant-IT en 2020 ont donc été de 2 845 teq CO<sub>2</sub>.

à l'amélioration de l'efficacité énergétique des *data centers* et à la sensibilisation de tous les collaborateurs du Groupe aux gestes éco-responsables ;

- la mobilité avec, d'une part, la diminution des déplacements des collaborateurs, en particulier les déplacements domicile-travail grâce au développement du télétravail (y compris post crise sanitaire), et d'autre part, la transformation de la flotte de véhicules ;
- des achats encore plus responsables avec la systématisation de la prise en compte des critères RSE, dont l'empreinte carbone, dans tous les cahiers des charges de consultation de fournisseurs.

Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées et l'atteinte des objectifs précis qu'il s'est fixé, le Groupe BPCE dispose d'un outil dédié à l'établissement du bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'Ademe, de la norme ISO 14064 et du GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol). L'empreinte carbone du Groupe est détaillée dans le chapitre 4.

3

# GESTION DES RISQUES

---





## GESTION DES RISQUES

La direction des Risques a mis en place une gouvernance dédiée à la gestion des risques climatiques ainsi qu'une filière traitant de ces sujets en relais dans toutes les entreprises du Groupe BPCE. En complément :

- des processus et des outils d'analyse sont mis en place pour renforcer la gestion des risques climatiques (physiques et de transition) pour mieux les intégrer dans le dispositif d'appétit au risque du Groupe ;
- leur matérialité est appréhendée par référence aux grandes classes de risque traditionnelles : risque de crédit, risques financiers (marché, liquidité) et risque opérationnel ;
- les risques climatiques sont inclus dans le cadre usuel de gestion des risques du Groupe BPCE (politique crédit habitat, crédit à la consommation ou crédit d'équipement). Leur prise en compte est mise à jour à chaque revue des politiques sectorielles du Groupe ;
- ils font également l'objet d'une attention particulière dans les processus d'investissement et d'engagement des activités de gestion d'actifs et d'assurance.

## 1 - Identification des risques climatiques

Le dérèglement climatique représente un enjeu systémique pour le Groupe BPCE. Les risques physiques et de transition font l'objet d'une gestion spécifique et sont considérés comme des facteurs de risque non négligeables pouvant modifier ou accentuer de manière directe ou indirecte l'exposition aux risques existants.

### 1.1 - Les risques de transition

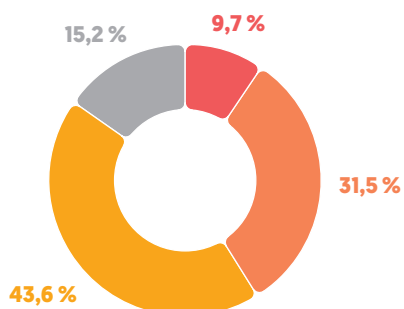
Conformément à la terminologie de la Task force on climate-related financial disclosures (TCFD), sont qualifiées de « risque de transition », les conséquences économiques et financières résultant des effets de la mise en place d'un

modèle économique bas-carbone. Ainsi, l'impossibilité d'exploiter davantage les réserves pétrolières, le détournement des consommateurs de biens à fort contenu en carbone, la forte hausse des coûts de production à la suite de l'introduction d'un prix du carbone ou d'une taxe énergétique, ou les ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique, illustrent le risque de transition. Le Groupe BPCE a développé une méthodologie de classification des risques par secteur d'après des critères climatiques et environnementaux. Les analyses qui s'appuient sur des recherches scientifiques françaises (Haut conseil pour le climat, Ademe, etc.), européennes et internationales (GIEC, AIE, etc.) ont permis d'établir l'exposition du portefeuille du Groupe BPCE aux secteurs identifiés comme sensibles ou d'intérêt (référentiel de l'exercice pilote de l'ACPR).

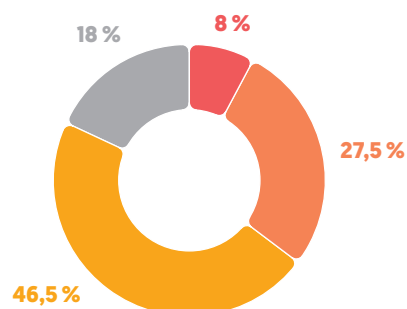
### Répartition par groupes de secteur du portefeuille corporate

■ Secteurs sensibles [7 secteurs ou groupes de secteurs NACE] ■ Secteurs d'intérêt [13 secteurs NACE] ■ Autres secteurs [secteurs NACE résiduels] ■ Expositions non allouées à un secteur

TOTAL DES BANQUES FRANÇAISES



GRUPE BPCE



Les encours de crédit aux entreprises représentent 27 % du total des expositions de crédit. Parmi ces expositions, 13 % concernent les entreprises des secteurs les plus sensibles au risque de transition comme le secteur de l'énergie dont le pétrole et le gaz, le secteur de l'industrie de base et les mines et métaux, ce qui implique nécessairement un accompagnement de ces entreprises dans leur transition. En effet, parmi ces entreprises, certaines sont déjà engagées dans la transition, d'autres sont en train d'élaborer leur stratégie d'alignement ou de faire évoluer leur modèle d'affaires. La difficulté d'identification réside aussi dans le fait que certaines entreprises ont plusieurs activités dont certaines sont déjà en ligne avec les objectifs environnementaux alors que d'autres activités de la même entreprise nécessitent des évolutions majeures de leurs processus de production et/ou de fabrication.

## 1.2 - Les risques climatiques physiques

Les « risques physiques aigus » se définissent par les pertes directes déclenchées par des événements météorologiques extrêmes, dont les dommages induits peuvent conduire à la destruction d'actifs physiques (immobilier et/ou de production) et causer une chute de l'activité économique locale et éventuellement une désorganisation des chaînes de valeur. Les « risques physiques chroniques » sont les pertes directes déclenchées par des changements à plus long terme des modèles climatiques (élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur chroniques, modification des régimes de précipitations et augmentation de leur variabilité, disparition de certaines ressources) pouvant progressivement détériorer la productivité d'un secteur donné.

La direction des Risques développe un outil d'identification de l'exposition des actifs aux risques climatiques physiques, nommé Clim'Ap. Cet outil permet d'apprécier l'exposition d'une zone géographique aux aléas climatiques extrêmes pouvant toucher les acteurs économiques de la zone considérée. Par extension, il favorise l'identification du degré d'exposition au risque climatique des clients du groupe permettant de suivre au mieux les risques encourus par la clientèle.

Clim'Ap est un outil d'identification de l'exposition des actifs aux risques climatiques physiques.

Clim'Ap a vocation à offrir une visibilité territoriale à un niveau de granularité fin de l'exposition à tout aléa. Une première version a été élaborée, prenant en compte le croisement de deux aléas : les inondations et le retrait-gonflement des argiles. L'outil permettra également d'avoir une vision claire de la vulnérabilité des actifs économiques en zones rouges (c'est-à-dire les plus exposées) ainsi que les opportunités du territoire analysé. L'outil est en cours de développement dans le but d'étendre le périmètre géographique et d'élargir l'analyse à d'autres aléas tels que la sécheresse, la grêle et les gelées tardives.

## 1.3 - La cartographie des risques liés au climat

La matérialité des risques liés au dérèglement climatique est appréhendée par référence aux grandes classes de risques du pilier 1 de Bâle III que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, y compris les risques de non-conformité. Le Groupe BPCE a ajouté d'autres risques comme par exemple le risque de liquidité ou le risque de réputation.

Le climat n'est pas une catégorie de risque en soi, mais vient affecter les risques financiers ou non financiers tels que définis dans le pilier 1.

### RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

- Les risques physiques peuvent affecter les clients situés dans les zones sensibles aux aléas climatiques en dégradant leur profil et en augmentant leur probabilité de défaut. Ils peuvent aussi affecter le Groupe BPCE en entraînant une baisse de la valeur des actifs détenus en garantie.

## Matrice de matérialité des risques du Groupe BPCE

Catégorie de risques	Risques physiques				Risques de transition	
	Horizon du plan stratégique BPCE 2024		Horizon de temps : long terme (> 4 ans)		Horizon du plan stratégique BPCE 2024	Horizon de temps : long terme (> 4 ans)
	Aigus	Chroniques	Aigus	Chroniques		
<b>Risque de crédit et de contrepartie</b> : défaut client, dépréciation du collatéral	Faible		Moyen		Moyen	Fort
<b>Risque de marché et de valorisation des actifs</b> : changement de valorisation des actions, des taux, des matières premières, etc.	Faible		Moyen		Faible	Moyen
<b>Risque de liquidité</b> : risque de crise de liquidité à court terme, risque de refinancement	Faible		Moyen	Faible	Faible	Moyen
<b>Risque d'assurance</b>	Faible		Moyen	Faible	Faible	Faible
<b>Risque d'investissement propre</b>	Faible		Moyen		Faible	Faible
<b>Risque au sein des portefeuilles clients</b> (assurance et gestion d'actifs)	Faible		Moyen		Faible	Moyen
<b>Risque opérationnel</b>	Faible		Moyen		Faible	Moyen
<b>Risque de réputation</b>	Faible		Faible		Moyen	Fort
<b>Risque stratégique</b>	Faible		Moyen		Moyen	Fort
<b>Risque juridique, de conformité et réglementaire</b>	Faible		Faible		Moyen	Fort

• Les risques de transition se concrétisent directement au travers des expositions du groupe aux secteurs et contreparties dont les modèles d'activité ne reposent pas sur les principes d'une économie bas-carbone. Les enjeux de la transition peuvent bouleverser l'activité de ces contreparties, entraînant un impact sur leurs résultats ou leur part de marché. Ce risque évolue notamment en lien avec les comportements des consommateurs et les exigences des investisseurs, le coût des matières premières, les innovations bas-carbone, ou des évolutions réglementaires de plus en plus contraignantes.

À titre d'illustration, une partie significative des encours de crédit du Groupe BPCE est composée de crédits à l'habitat dont il est important de connaître le diagnostic de performance énergétique compte-tenu des contraintes introduites par la loi Climat et Résilience.

### RISQUES DE MARCHÉ ET DE VALORISATION DES ACTIFS

• Les événements météorologiques extrêmes ainsi que les mutations économiques dues à la transition peuvent générer des revirements abrupts sur les marchés financiers créant de la volatilité sur les actifs financiers (titres, dérivés,

fonds...), immobiliers ou autres supports avec de potentielles moins-values tendant à devenir des actifs échoués (*stranded assets*), ou faire subir des pertes aux acteurs de la Place.

• À titre d'illustration, les établissements du Groupe BPCE spécialisés dans le capital investissement et le *private equity* investissent dans des entreprises exposées aux événements météorologiques, ce qui implique un risque de baisse des valorisations de leur portefeuille.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

• Le Groupe BPCE investit sa Réserve de liquidité sur les marchés et est donc attentif à la performance ESG des émetteurs dont le Groupe détient les titres.

• À titre d'illustration, chaque entreprise du Groupe BPCE dispose de la notation environnementale de sa réserve de liquidité. Une norme est en cours pour interdire tout investissement dans les titres en dessous d'un grade de notation environnementale (*lire section 2.1*).

### RISQUE OPÉRATIONNEL

• Les événements climatiques majeurs (catastrophes, inondations, ...) présentent un risque de perturbation de l'ac-

tivité. Les sinistres touchant les actifs réels de la banque (biens immobiliers, matériel, infrastructure IT ...) peuvent générer des pertes conséquentes pour le Groupe.

- Pour répondre aux risques climatiques physiques pouvant peser sur ses activités propres, le Groupe BPCE a mis en place un plan de continuité d'activité qui définit les procédures et les moyens permettant à la banque de faire face aux catastrophes naturelles afin de protéger les employés, les actifs et les activités clés et d'assurer la continuité des services essentiels.

**RISQUE DE RÉPUTATION ET DE RESPONSABILITÉ**

- L'évolution de la conscience et la sensibilité des consommateurs vis-à-vis des questions climatiques constitue un facteur de risque pour le secteur bancaire pouvant entraîner une atteinte à la réputation de la banque en cas de non-conformité aux attentes réglementaires ou en cas de scandales liés à des activités controversées.

**RISQUE D'ASSURANCE**

- Le portefeuille d'assurance dommages du Groupe BPCE pour les particuliers et les professionnels au travers de ses garanties pour l'habitation, l'automobile et la multirisque

professionnelle, porte des risques de sinistres liés aux événements climatiques. Des travaux d'analyse du portefeuille de contrats sont menés régulièrement pour identifier et mesurer les risques liés aux événements climatiques (inondations, sécheresses, tempêtes...), qualifier leur répartition géographique et adapter la politique de souscription.

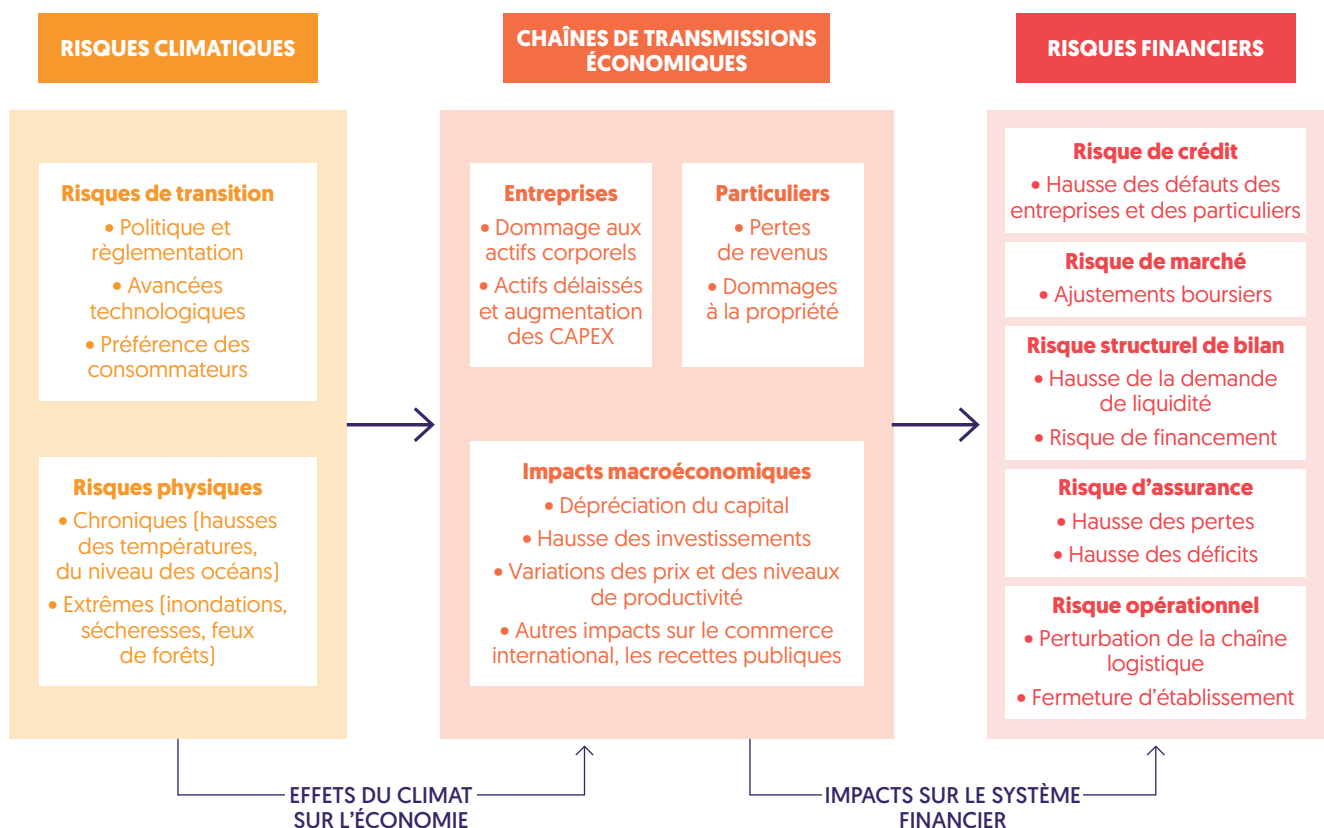
- Pour réduire l'impact au bilan des sinistres climatiques, le pôle Assurances du Groupe transfère une partie de ses risques incluant les risques climatiques, vers les réassureurs mondiaux au travers de divers traités de réassurance.

**RISQUE RÉGLEMENTAIRE**

- Afin de limiter les changements climatiques, les autorités administratives et législatives sont amenées à prendre de nouvelles réglementations. Ces textes peuvent aussi bien être internationaux (Accord de Paris), européens (Taxonomie) ou encore nationaux (loi Climat et Résilience).

- À titre d'exemple, le législateur français vient d'augmenter ses exigences avec l'article 29 de la loi Energie climat. En effet, les entreprises financières doivent démontrer comment leurs investissements sont en ligne avec une trajectoire 1,5° C/2° C (cf. Accord de Paris).

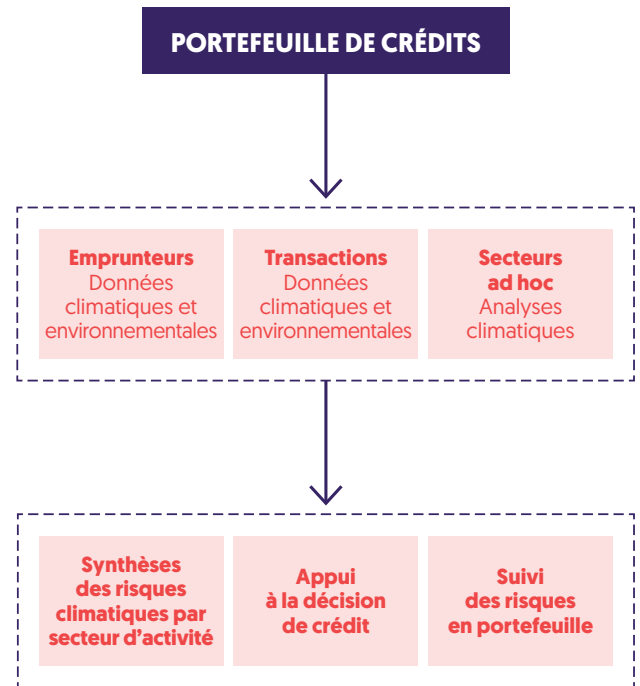
**Du risque climatique au risque financier**



## 2 - Évaluation des risques climatiques

### 2.1 - Evaluation de la vulnérabilité des actifs du Groupe BPCE au climat

Pour nos activités de financement, la vulnérabilité des clients aux risques climatiques est évaluée selon une démarche d'analyse appliquée au secteur d'activité de l'emprunteur, au client ou à la transaction selon le cas. La gestion des risques repose sur la collecte de données spécifiques aux contreparties (obtenues directement auprès de nos clients ou via des providers externes), aux transactions (selon les principes de l'équateur et la notation du Green Weighting Factor) et les analyses sectorielles conduites sur une base ad hoc. Cette collecte de données a pour objectif de réaliser des synthèses des risques par secteur d'activité, d'appuyer la décision de crédit avec des éléments extra-financiers (ESR Screening) et de suivre les risques en porte-



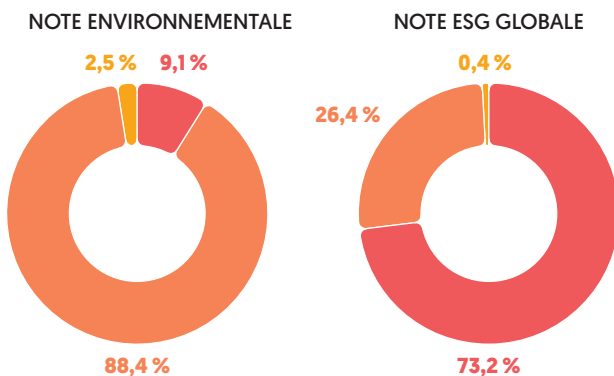
### Analyse des risques climatiques appliquée à la réserve de liquidité

Une analyse extra-financière de la réserve de liquidité est effectuée depuis décembre 2019. Ces informations permettent aux entreprises du Groupe BPCE de mieux piloter leurs portefeuilles et de pouvoir communiquer sur leur intégration des critères ESG. Les notes d'ISS ESG se répartissent de A+ (performance excellente, les deux émetteurs les mieux notés sont A-) à D- (mauvaise performance). Les notes des émetteurs sont comparables entre elles, quel que soit le secteur. À partir des notations d'ISS ESG, le pôle Risques climatiques développe une analyse ESG selon l'axe environnemental du portefeuille de l'entreprise, et identifie les émetteurs les moins bien notés. Depuis avril 2021, la direction de la Gestion financière de BPCE a complété les indicateurs de suivi de la Réserve de liquidité en titres avec une ventilation du portefeuille par notation ESG (de A à D-) mais aussi la part de titres durables contenus dans la réserve de liquidité – *green, social, sustainable et sustainable-linked* – dans la gestion de la réserve de liquidité du Groupe BPCE. Afin d'avoir une vision Groupe et de gérer la réserve de liquidité de manière dynamique, une analyse extra-financière annuelle a été généralisée à l'ensemble des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne à l'été 2021 via un outil Power BI dynamique et actualisé mensuellement.

#### Répartition des valorisations sur la réserve de liquidité du Groupe BPCE

Portefeuille global au 31/12/2020 selon les notes ESG globale et environnementale fournies par ISS ESG

■ Excellent & Good ■ Medium ■ Poor





feuille (colorisation du portefeuille des activités de banque de grande clientèle par le GWF).

Cette même approche est en cours d'extension à nos activités d'investissement pour compte propre. Une analyse des risques climatiques est toutefois appliquée depuis 2020 à la réserve de liquidité du groupe (*lire encadré ci-dessous*).

## 2.2 - Mesure des impacts des risques climatiques sur les actifs du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE s'est porté volontaire, en 2020, pour participer à un premier exercice d'évaluation des risques climatiques piloté par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

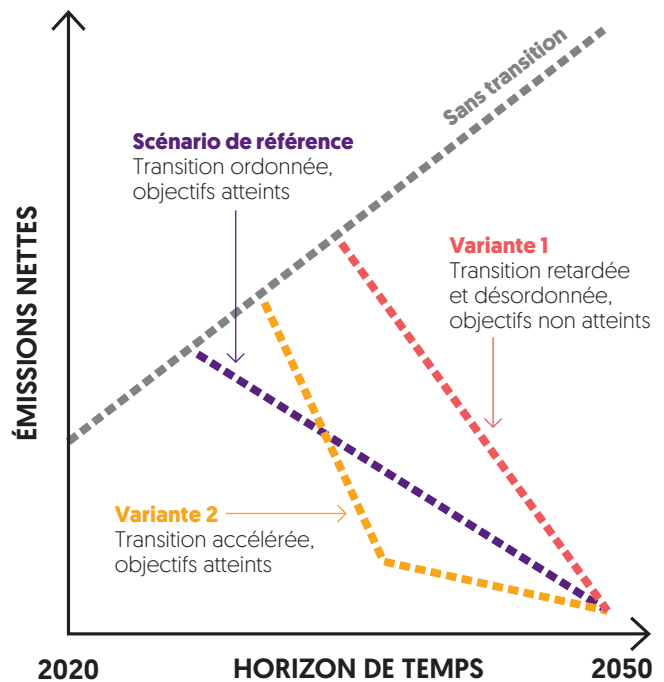
L'objectif de l'analyse est de mieux comprendre les vulnérabilités des banques aux risques climatiques en fournissant notamment une première estimation du montant des financements verts des banques européennes selon la taxonomie européenne.

L'objectif de l'ABE était aussi de cartographier les expositions des banques aux risques climatiques et de donner un

### Vers un langage commun européen

Le Groupe BPCE se prépare à l'utilisation de la future Taxonomie européenne et a mené des travaux d'intégration dans ses approches d'analyses en 2020. Les critères de cette taxonomie sont rappelés dans les politiques sectorielles d'octroi de crédit et sont utilisés comme base de réflexion dans les travaux stratégiques pour intégration dans les systèmes d'information et le suivi des clients. BPCE et Natixis participent volontairement aux travaux de Place menés par l'UNEP FI et la Fédération bancaire européenne (FBE) depuis l'été 2020 sur la méthode d'application de la Taxonomie européenne aux actifs bancaires. Plusieurs contreparties de secteurs différents ont donc été analysées selon les principes de la Taxonomie européenne (recommandations du Technical Expert Group).

## Risques de transition et risques physiques



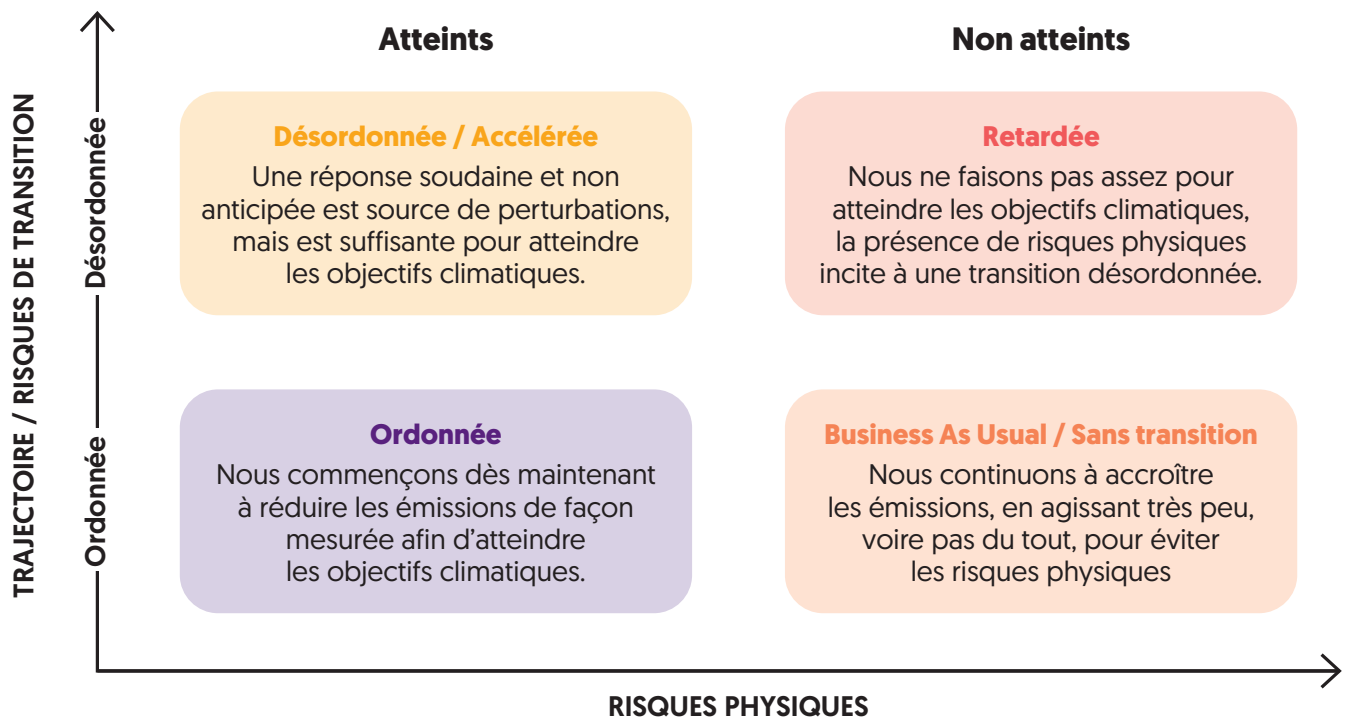
aperçu des efforts d'estimation de ces risques déployés par les banques jusqu'à présent. Au niveau européen, les résultats ont montré la nécessité de poursuivre les efforts afin de réaliser une transition significative et sans heurts vers une économie à faible émission de carbone. Le Groupe BPCE poursuit ainsi les travaux internes d'analyse des risques climatiques et environnementaux, en particulier ceux relatifs à l'intégration de la taxonomie européenne dans les classifications internes.

Le Groupe BPCE a également contribué à l'exercice pilote de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2021 visant à estimer les risques physiques et de transition d'après trois scénarios : un scénario de référence selon lequel une transition ordonnée permettrait l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, un scénario avec une transition accélérée et un autre avec une transition retardée.

### • RISQUES DE TRANSITION

Le portefeuille de financement d'entreprises du Groupe BPCE montrerait à terme une faible sensibilité aux secteurs identifiés comme « sensibles et d'intérêts » sur les risques climat dans le cadre de cette étude.

### Efficacité des mesures prises suivant l'atteinte des objectifs climatiques



• RISQUES PHYSIQUES

Dans cet exercice, nous avons mesuré la sensibilité aux risques climatiques physiques du portefeuille de crédit à l'habitat et d'une partie du portefeuille entreprises aux paramètres bâlois PD (probabilité de défaut) et LGD (perte liée au défaut) à horizon 2050. Les résultats montrent une sensibilité moindre sur le crédit à l'habitat (hausse de la PD inférieure à 10 %) que celle du portefeuille entreprises (hausse de la PD de 20 %).

Cet exercice piloté par l'ACPR a permis de réaliser les premiers travaux de stress concernant les risques climatiques suivant des indicateurs spécifiques et des périodes de temps très différentes des autres exercices de stress tests bancaires. Les résultats de cet exercice montrent notamment :

- la possibilité d'une meilleure connaissance de ses clients grâce à ce processus d'analyse ;
- la nécessité de disposer d'une méthodologie commune réaliste entre banques européennes ;
- la faible disponibilité, à date, des informations nécessaires pour mener à bien ces analyses.

Les risques liés au climat sont directement intégrés dans les principaux processus transverses permettant l'identification et le suivi des risques du Groupe BPCE.

### 2.3 - Les risques liés au climat dans le cadre de l'appétence aux risques

Les risques liés au climat sont directement intégrés dans les principaux processus transverses permettant l'identification et le suivi des risques du Groupe BPCE.

Les catégories « Risque climatique / Risque de transition » et « Risque climatique / Risque physique » ont été ajoutées au référentiel des risques de BPCE dès 2019. À ce stade, la matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert et appuyée par les travaux de cartographie présentés ci-dessus. Le risque de transition a été jugé matériel, y compris à court-terme compte-tenu des potentiels impacts en matière de réputation, des risques liés aux évolutions du cadre réglementaire et juridique, et du risque stratégique lié aux évolutions de marché en réponse à la transition climatique.

Le Risk Appetite Framework (RAF) est décliné au niveau de chaque établissement et filiale du Groupe BPCE. La méthodologie de cartographie s'inscrit dans le dispositif de contrôle permanent du groupe et intègre les filières finances, risques, conformité et sécurité des systèmes d'information. Dans ce cadre, l'évaluation de la matérialité de ces risques sera revue annuellement et pourra, le cas échéant, être affinée à l'aide de nouvelles méthodologies de mesure.

## Géraud BRAC DE LA PERRIÈRE, directeur général adjoint Risques Groupe, Groupe BPCE

« La direction des Risques de BPCE est pionnière en matière de gestion des risques climatiques avec une prise en charge de ces sujets dès 2016, la création d'une filière dédiée en 2019 et d'un réseau de correspondants dans tous les établissements du Groupe BPCE en 2020. La gouvernance est aussi exemplaire avec un comité Risques climatiques présidé par le président du directoire, en présence de dirigeants de Banques Populaires et de Caisses d'Épargne. La gestion des risques climatiques tant physiques que de transition nous amène à

compléter nos politiques de risques de crédit mais aussi nos dispositifs de risques financiers (réserve de liquidité...) afin d'être dans les meilleures pratiques de gestion de ces risques, comme par exemple lors de la réalisation de l'exercice pilote de stress tests climatiques mis en place par l'ACPR en France. Ce qui sera différenciant sera la qualité des données et donc la bonne connaissance de nos clients, dont nous sommes très proches à travers nos banques régionales et Natixis, ainsi que la mise en œuvre de méthodes et d'outils de gestion simples de ces risques. »

À l'échelle du Groupe BPCE, des indicateurs sur le risque climatique de transition sont en cours d'intégration (indicateurs sous observation avant étalonnage d'une limite). Sur le périmètre de la Banque de grande clientèle, la part des actifs classés « brun foncé » selon la méthode Green Weighting Factor, constituant les actifs les plus exposés au risque de transition, est suivie dans le Risk Appetite Framework de Natixis. Des travaux sont actuellement en cours pour renforcer ce dispositif en définissant notamment une limite.

### 3 - Intégration des risques climatiques dans la gestion des risques

La Banque centrale européenne a rappelé dans son guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement de novembre 2020 que « les risques physiques et de transition constituent des facteurs déterminants des risques existants ».

En conséquence, la direction des Risques a mis en place un référentiel dédié aux risques climatiques dans le cadre

de sa gestion des risques en adoptant une vision prospective sur un horizon long terme tout en dépendant d'actions à court terme.

#### 3.1 - Insertion des critères environnementaux dans les politiques sectorielles de crédit sur le périmètre de la Banque de proximité

Sur le périmètre de la Banque de proximité, au-delà de la politique charbon appliquée à l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE (cf. chapitre 2, *Stratégie section 3-1*), les critères environnementaux sont systématiquement intégrés dans les politiques sectorielles depuis 2018. Le comité des risques extra-financiers (CoREFi), composé des équipes Risques climatiques, Analyse crédit et des directions RSE, effectue depuis mars 2020 des revues de l'ensemble des politiques sectorielles dans l'optique d'y intégrer ces enjeux.

Dans le cadre de ces revues, chaque secteur d'activité est apprécié sur la base de critères liés aux risques climatiques physiques, aux risques de transition et à la biodiversité. Une classification sectorielle découle de cette appréciation et identifie des points d'attention particuliers.

Ces politiques sectorielles ont pour vocation d'alimenter les échanges notamment lors de l'octroi de crédit. L'objectif premier est de fournir des éléments d'analyse supplémentaires au regard des évolutions réglementaires et de marché, de pouvoir mieux conseiller nos clients, mais surtout d'avoir connaissance des comportements respectueux de l'environnement dans le but de pouvoir soutenir et valoriser les activités exemplaires.

Depuis 2020, une note extra-financière du client est, dans certains cas, ajoutée dans les fiches d'analyse en vue d'enrichir le processus d'octroi de crédit. Le rappel des enjeux climatiques et environnementaux provient des analyses des politiques sectorielles du CoREFi mentionnées précédemment. Ces éléments seront utilisés au fur et à mesure pour les comités de crédit et contreparties des entités et du Groupe BPCE.

Enfin, grâce au déploiement du Green Weighting Factor dans la Banque de grande clientèle, le processus d'octroi de financement est enrichi d'une analyse approfondie des impacts environnementaux de chaque transaction.

## Sensibiliser et évaluer les risques climatiques des clients du Groupe BPCE

Le Green Weighting Factor est un mécanisme interne d'allocation de capital liant le montant du capital interne alloué à chaque transaction (RWA de crédit analytiques) à son impact positif ou négatif sur le climat et l'environnement.

Il repose sur une approche détaillée pour chaque secteur. Chaque transaction se voit attribuer une note qui est basée sur une évaluation de l'impact de la solution de financement sur le climat et prend également en compte ses principaux impacts environnementaux non climatiques.

Tout financement « vert » se voit attribuer un allègement de ses actifs pondérés analytiques, pouvant aller jusqu'à 50 % pour les plus verts, tandis qu'ils augmentent jusqu'à 24 % pour les financements ayant un impact négatif sur le climat.

En ajustant le rendement attendu de chaque prêt en fonction de son impact sur l'environnement et le climat, les équipes sont encouragées à privilégier les solutions de financement vert (pour un niveau de risque de crédit équivalent).

Pour la Banque de détail, un questionnaire dédié à la prise en compte des enjeux

environnementaux par les clients dans leur modèle d'affaires, est utilisé par les chargés de clientèle afin de récolter des informations concernant la connaissance, les actions et l'engagement des clients sur les sujets climatiques et environnementaux.

Les premiers éléments recueillis permettent d'établir une notation du client et de sa maturité quant à la maîtrise des enjeux climatiques et environnementaux de son secteur d'activité. La phase pilote se poursuit en 2021 avec une réflexion sur son intégration dans les années à venir dans les systèmes de notation clientèle une fois la profondeur d'historique nécessaire atteinte.

L'objectif principal est d'intégrer ces données dans le processus d'octroi de crédit et de les utiliser dans le suivi des risques. La déclinaison opérationnelle est en cours d'élaboration avec les directions des Engagements et des Risques ainsi que les directions commerciales et Marketing.

Ce questionnaire constitue également un outil de sensibilisation aux sujets climatiques et environnementaux pour l'ensemble des parties prenantes du Groupe BPCE.

### 3.2 - Intégration des critères environnementaux pour les activités d'assurance et de gestion d'actifs

Le Groupe BPCE reconnaît que les risques liés au changement climatique peuvent avoir une influence non négligeable sur les investissements effectués dans le cadre de son activité d'assurance vie, et vise à les gérer de manière appropriée. La gestion des risques de durabilité et des incidences négatives du portefeuille du pôle Assurances se décline en une approche d'exclusions sectorielles, normatives et *best-in-class*, représentant le socle de son engagement ESG (tabac, charbon, armes controversées, sables bitumineux et entreprises notées négatives sur le développement durable). Au-delà de la gestion des risques, le Groupe BPCE s'engage, pour ses activités d'assurance, à contribuer positivement aux Objectifs de développement durable. Cet engagement passe par une politique d'intégration ESG sélective permettant d'améliorer, en s'appuyant sur l'analyse ESG de Mirova (affilié de Natixis Investment Managers), le profil ESG des placements sous mandat de gestion et en fonds dédiés. Cette politique, miroir de l'exclusion des « négatifs », consiste à augmenter la part des

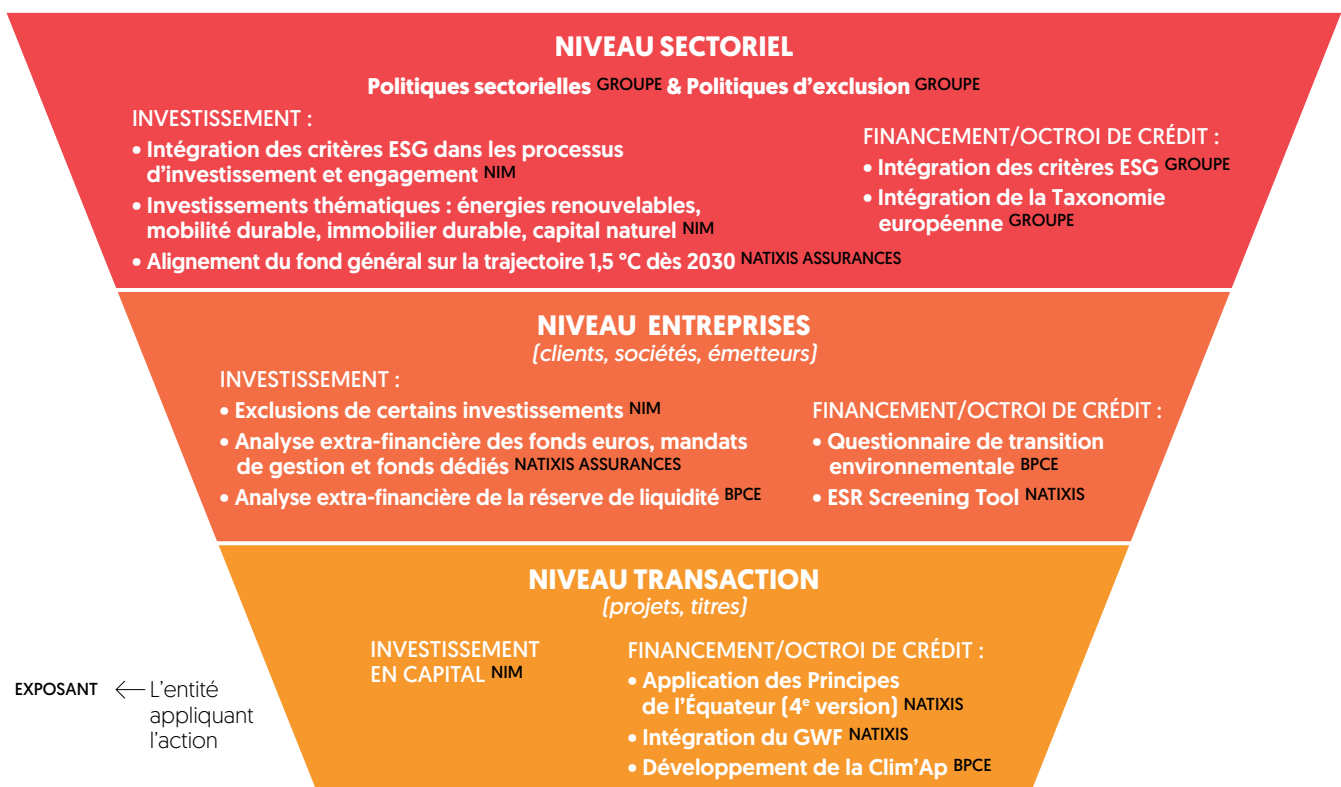
actifs durables du portefeuille, composés d'émetteurs « positifs » (contribuant de façon positive à l'atteinte des Objectifs de développement durable) et « engagés » (contribuant de façon très favorable à l'atteinte des Objectifs de développement durable).

Concernant les activités d'assurances dommages, une partie des risques, incluant les risques climatiques, sont transférés vers les réassureurs mondiaux au travers de divers traités de réassurance afin de réduire l'impact au bilan des sinistres climatiques.

Enfin, sur le périmètre de la gestion d'actifs, Natixis Investment Managers a identifié les risques liés au climat comme un enjeu majeur et cherche à en renforcer sa compréhension afin d'accompagner les secteurs et les entreprises œuvrant en faveur de la transition et investir dans des projets à impact.

La majorité des gestionnaires d'actifs affiliés intègre les critères ESG à différents niveaux dans les processus d'investissement et d'engagement. Cette pratique s'accompagne de nombreuses actions : déploiement de formations, élaboration de méthodologies, travaux autour de la donnée climatique et mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles.

#### De la vision sectorielle à la transaction



4

# INDICATEURS ET OBJECTIFS

---





## INDICATEURS ET OBJECTIFS

1	INDICATEURS ET OBJECTIFS
2	INDICATEURS ET OBJECTIFS
3	INDICATEURS ET OBJECTIFS
4	INDICATEURS ET OBJECTIFS
5	INDICATEURS ET OBJECTIFS
6	INDICATEURS ET OBJECTIFS
7	INDICATEURS ET OBJECTIFS
8	INDICATEURS ET OBJECTIFS
9	INDICATEURS ET OBJECTIFS
10	INDICATEURS ET OBJECTIFS
11	INDICATEURS ET OBJECTIFS
12	INDICATEURS ET OBJECTIFS
13	INDICATEURS ET OBJECTIFS
14	INDICATEURS ET OBJECTIFS
15	INDICATEURS ET OBJECTIFS
16	INDICATEURS ET OBJECTIFS
17	INDICATEURS ET OBJECTIFS
18	INDICATEURS ET OBJECTIFS
19	INDICATEURS ET OBJECTIFS
20	INDICATEURS ET OBJECTIFS
21	INDICATEURS ET OBJECTIFS
22	INDICATEURS ET OBJECTIFS
23	INDICATEURS ET OBJECTIFS
24	INDICATEURS ET OBJECTIFS
25	INDICATEURS ET OBJECTIFS
26	INDICATEURS ET OBJECTIFS
27	INDICATEURS ET OBJECTIFS
28	INDICATEURS ET OBJECTIFS
29	INDICATEURS ET OBJECTIFS
30	INDICATEURS ET OBJECTIFS
31	INDICATEURS ET OBJECTIFS
32	INDICATEURS ET OBJECTIFS
33	INDICATEURS ET OBJECTIFS
34	INDICATEURS ET OBJECTIFS
35	INDICATEURS ET OBJECTIFS
36	INDICATEURS ET OBJECTIFS
37	INDICATEURS ET OBJECTIFS
38	INDICATEURS ET OBJECTIFS
39	INDICATEURS ET OBJECTIFS
40	INDICATEURS ET OBJECTIFS
41	INDICATEURS ET OBJECTIFS
42	INDICATEURS ET OBJECTIFS
43	INDICATEURS ET OBJECTIFS
44	INDICATEURS ET OBJECTIFS
45	INDICATEURS ET OBJECTIFS
46	INDICATEURS ET OBJECTIFS
47	INDICATEURS ET OBJECTIFS
48	INDICATEURS ET OBJECTIFS
49	INDICATEURS ET OBJECTIFS
50	INDICATEURS ET OBJECTIFS



Afin de respecter l'Accord de Paris sur le Climat et aligner ses activités sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici à 2050, le Groupe BPCE :

- construit une évaluation climatique de ses portefeuilles de financement, avec sa démarche Green Evaluation Models ;
- priorise ses travaux d'alignement sur les secteurs les plus émissifs sur une trajectoire de neutralité carbone et s'engage en rejoignant la Net Zero Banking Alliance ;
- implémente des méthodologies de mesure climat des portefeuilles d'investissement pour ses activités de gestion d'actifs et d'assurance ;
- poursuit la réduction de son empreinte environnementale propre.

Parce que s'engager sur une trajectoire de température Net Zero exige d'être en capacité de mesurer et suivre le profil carbone de ses portefeuilles, le Groupe BPCE développe des méthodes d'évaluation climatique de ses portefeuilles de financement dites Green Evaluation Models qui reposent sur une double approche :

- évaluer l'empreinte carbone des portefeuilles afin de les classer selon leur matérialité climatique et prioriser ses travaux d'alignement (en commençant par les secteurs les plus émissifs) ;
- noter de façon granulaire l'impact climat des biens, des projets et des clients financés.

Ces évaluations permettent, d'une part, d'identifier les clients ayant un besoin d'accompagnement dans leurs enjeux de transition et, d'autre part, d'être en mesure de piloter l'alignement sur une trajectoire Net Zero en cohérence avec la proportionnalité des émissions carbone des financements.

Le Groupe BPCE est conscient de la nature exploratoire des travaux de mesure, certains outils d'évaluation sur le climat en étant encore au stade de recherche et développement. Néanmoins, ces travaux relatifs à la mesure et l'établissement de référentiels sur le « vert »

## Jean-François LEQUOY, directeur général Finances et Stratégie, Groupe BPCE

« La prise en compte de l'impact environnemental dans le couple historique « rentabilité / risque » représente une nouvelle approche dans le pilotage des directions financières. L'intégration de cette troisième dimension, désormais incontournable, implique une véritable transformation de nos métiers. L'intérêt croissant de la société et de la réglementation pour le domaine de la finance durable entraîne une accélération des besoins en repor-

tings extra-financiers. Nous devons gérer les données relatives à la composante climatique – et plus largement les données environnementales et sociétales – avec les mêmes exigences de qualité, de traçabilité et de transparence que dans les autres domaines. Cela requiert une expertise forte et constitue un enjeu essentiel pour répondre aux engagements que nous nous sommes fixé dans le cadre de notre nouveau plan stratégique. »





sont essentiels pour s'approprier les enjeux et intégrer les objectifs climatiques dans les métiers de la finance. Ils participent également aux enjeux de transparence, de traçabilité et de comparabilité des engagements visés.

Ce chapitre présente la démarche du Groupe BPCE, appuyée par des premiers chiffres et les résultats issus des travaux de Place.

Le Groupe BPCE est l'une des seize banques pilotes, participant aux mesures d'évaluation de ses portefeuilles de financement selon la méthodologie PACTA.

## 1 - Calculs de la trajectoire climatique des entreprises financées par le Groupe

### 1.1 - La méthodologie de Place PACTA

La méthodologie PACTA (Paris agreement capital transition assessment) est ici présentée dans le cadre de la participation aux travaux de Place de BPCE. Ces informations sont communiquées dans un objectif de transparence et illustrent les tests de différents cadres méthodologiques pratiqués dans le Groupe BPCE. La méthode PACTA ne constitue pas le cadre de référence retenu par le Groupe BPCE pour piloter l'alignement de ses portefeuilles.

Le Groupe BPCE est l'une des seize banques pilotes participant aux mesures d'évaluation de ses portefeuilles de financement selon la méthodologie PACTA.

Cette méthodologie de Place, développée par le *think tank 2 Degrees Investing Initiative* et soutenue par les Principes pour l'investissement responsable (PRI), vise

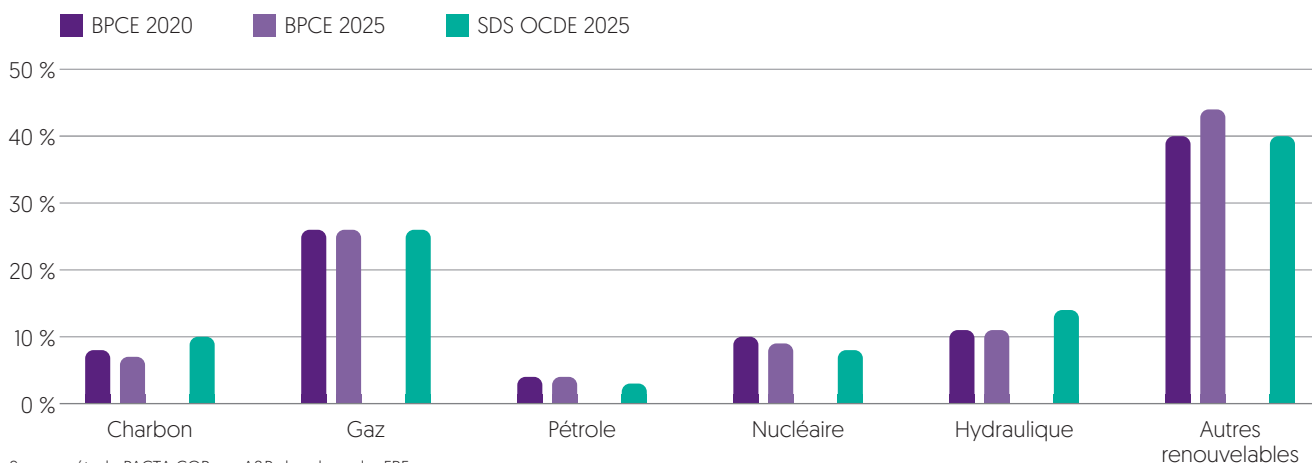
à fournir une analyse de l'alignement sur l'Accord de Paris, des portefeuilles de crédit sur les secteurs les plus émissifs en carbone : l'extraction d'énergies fossiles, la production d'électricité, le transport, l'acier et le ciment, responsables des trois quarts des émissions directes de CO2 liées à l'énergie dans le monde, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

La méthodologie PACTA repose sur deux axes principaux d'analyse des portefeuilles de financement :

- l'analyse du mix technologique des entreprises en portefeuille ;
- l'analyse de l'évolution anticipée du volume de production des entreprises et des projets financés.

Par secteur et technologie, cette méthodologie mesure, à horizon cinq ans, l'écart (positif ou négatif) existant entre la trajectoire de température associée aux activités des entreprises financées par le Groupe BPCE et un scénario aligné avec l'Accord de Paris (ici retenu le Sustainable Development Scenario OCDE – SDS OCDE – développé par

### Un mix électrique financé bien orienté par rapport au scénario SDS OCDE de l'AIE (en capacité)



Source : étude PACTA COP par A&R dans le cadre FBF.



l'AIE). Ce scénario décrit les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de développement durable et notamment ceux fixés par l'Accord de Paris <sup>1</sup>.

Par exemple, pour un producteur d'électricité, le mix des différentes technologies (renouvelables, gaz, charbon...) défini dans son plan de production d'ici à 2025, permet d'estimer son alignement à la trajectoire de l'Accord de Paris.

Comme le montre le précédent graphique, les producteurs d'électricité financés par le Groupe BPCE utilisent un mix des différentes technologies (renouvelables, gaz, charbon...), bien orienté par rapport à celui préconisé par le scénario SDS OCDE, s'agissant notamment de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique (mesuré en capacité).

Ces travaux de Place ne couvrent qu'une partie des secteurs financés par le Groupe alors que l'enjeu est de couvrir l'ensemble des portefeuilles et pouvoir aligner leur trajectoire sur des objectifs climatiques soutenables pour l'environnement.

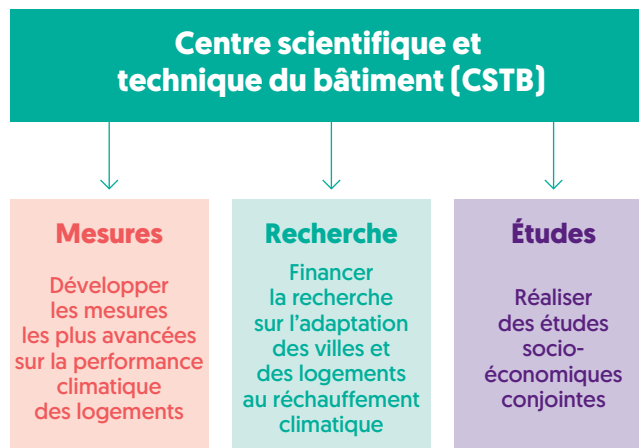
Aussi, les travaux présentés ci-après expliquent la construction de la démarche « Green Evaluation Models » du Groupe, démarche qui a vocation à être déclinée sur l'ensemble de ses portefeuilles.

## 1.2 - Travaux de mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles de financement

Des travaux ont été entrepris en 2020 pour estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des financements du Groupe BPCE. Ces estimations ont été réalisées sur les émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (émissions scope 3 générées par l'ensemble de la chaîne de valeur des produits fabriqués et de leur usage). Les crédits à l'habitat qui représentent près du tiers des encours du Groupe BPCE ont ainsi bénéficié de premières mesures grâce à l'établissement d'un partenariat avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

<sup>1</sup>. Détails des principes méthodologiques : <https://www.transitionmonitor.com/wp-content/uploads/2020/09/PACTA-for-Banks-Methodology-Document.pdf>

<sup>2</sup>. Montant des premières estimations carbone scopes 1 et 2 liées au financement du logement.



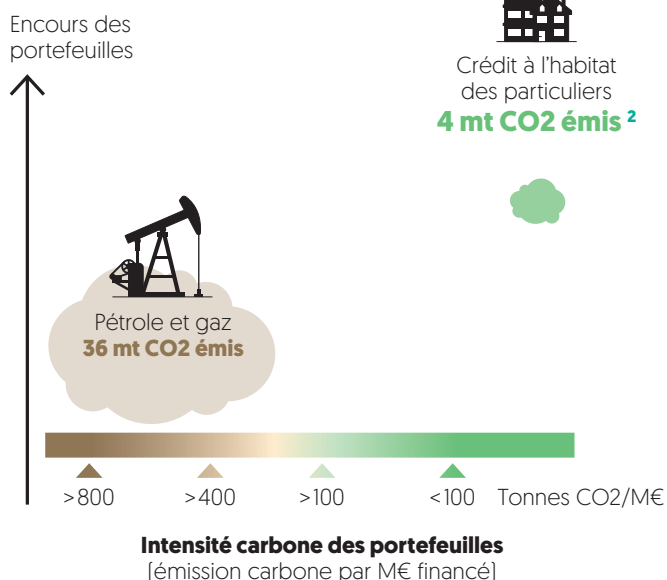
L'objectif de ces mesures d'empreinte carbone des entreprises, projets et biens financés est de :

- classer les portefeuilles par ordre d'impact carbone, des plus carbonés au moins émissifs en proportion de la taille de leurs encours (afin d'établir une échelle sur l'intensité carbone des portefeuilles) ;
- identifier les portefeuilles sur lesquels s'engager en priorité en matière d'alignement à la trajectoire Net Zero.

À titre d'exemple, pour le Groupe BPCE, le secteur pétrole et gaz est vingt fois moins important en taille d'encours que le crédit à l'habitat, mais dix fois plus émissif en carbone.

### Pétrole et gaz : vingt fois moins important en encours que le crédit à l'habitat, dix fois plus émissif en carbone

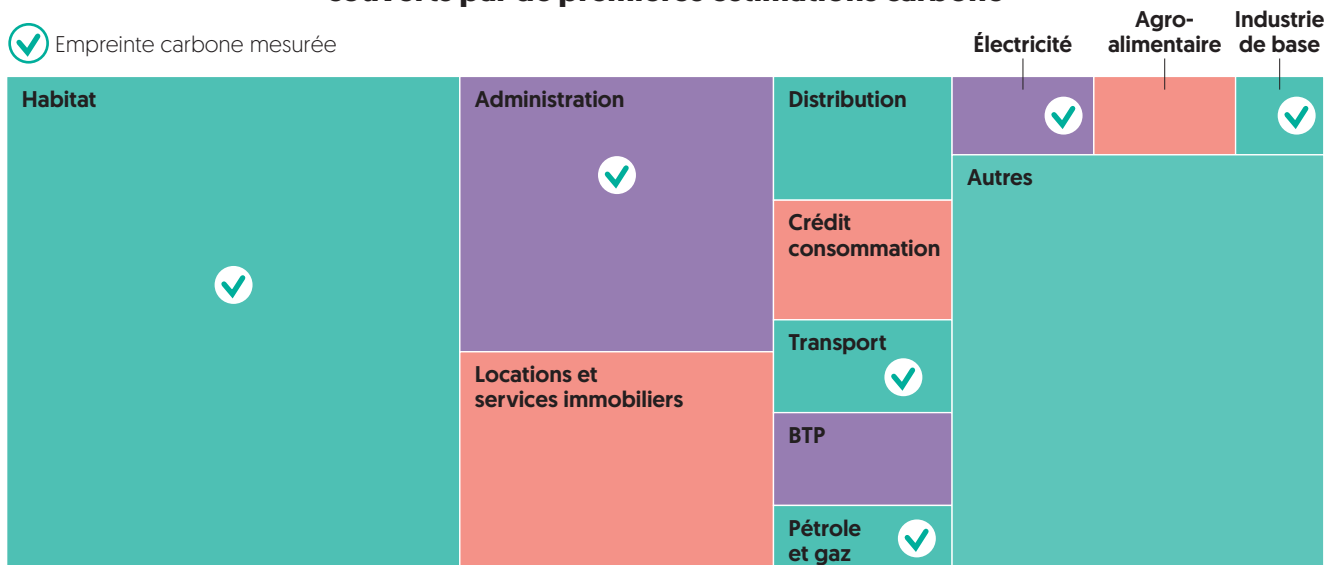
#### Matérialité climat des portefeuilles





## Répartition par secteur des portefeuilles du Groupe BPCE couverts par de premières estimations carbone

✓ Empreinte carbone mesurée



À fin décembre 2020, plus de 50 % des encours de financement du Groupe BPCE sont couverts par une mesure carbone <sup>3</sup>.

L'objectif est de disposer d'une mesure carbone sur 100 % des portefeuilles d'ici à 2024, en prenant pleinement en compte les enjeux autour de la qualité de la donnée.

### 1.3 - Évaluation de l'impact climat des biens, des projets et clients financés

Le Groupe BPCE développe depuis 2018 une notation interne pour évaluer l'impact climat des différents actifs, qu'il s'agisse de clients, de biens ou de projets. Pour les entreprises financées, elle prend en compte leur impact environnemental et leur stratégie carbone.

L'échelle de notation comprend sept niveaux, de « brun foncé » à « vert foncé » autour de principes lisibles et cohérents avec les futures exigences de la réglementation européenne.

L'objectif est de disposer d'une mesure carbone sur 100 % des portefeuilles d'ici à 2024, en prenant pleinement en compte les enjeux autour de la qualité de la donnée.

En lien avec ces principes, chaque grand secteur est catégorisé sur l'échelle de notation, la notation d'un client ou d'un projet dépendant de sa propre stratégie de transition (*lire graphique page suivante*).

Les outils développés par le Groupe BPCE sont spécifiques à la nature des portefeuilles évalués.

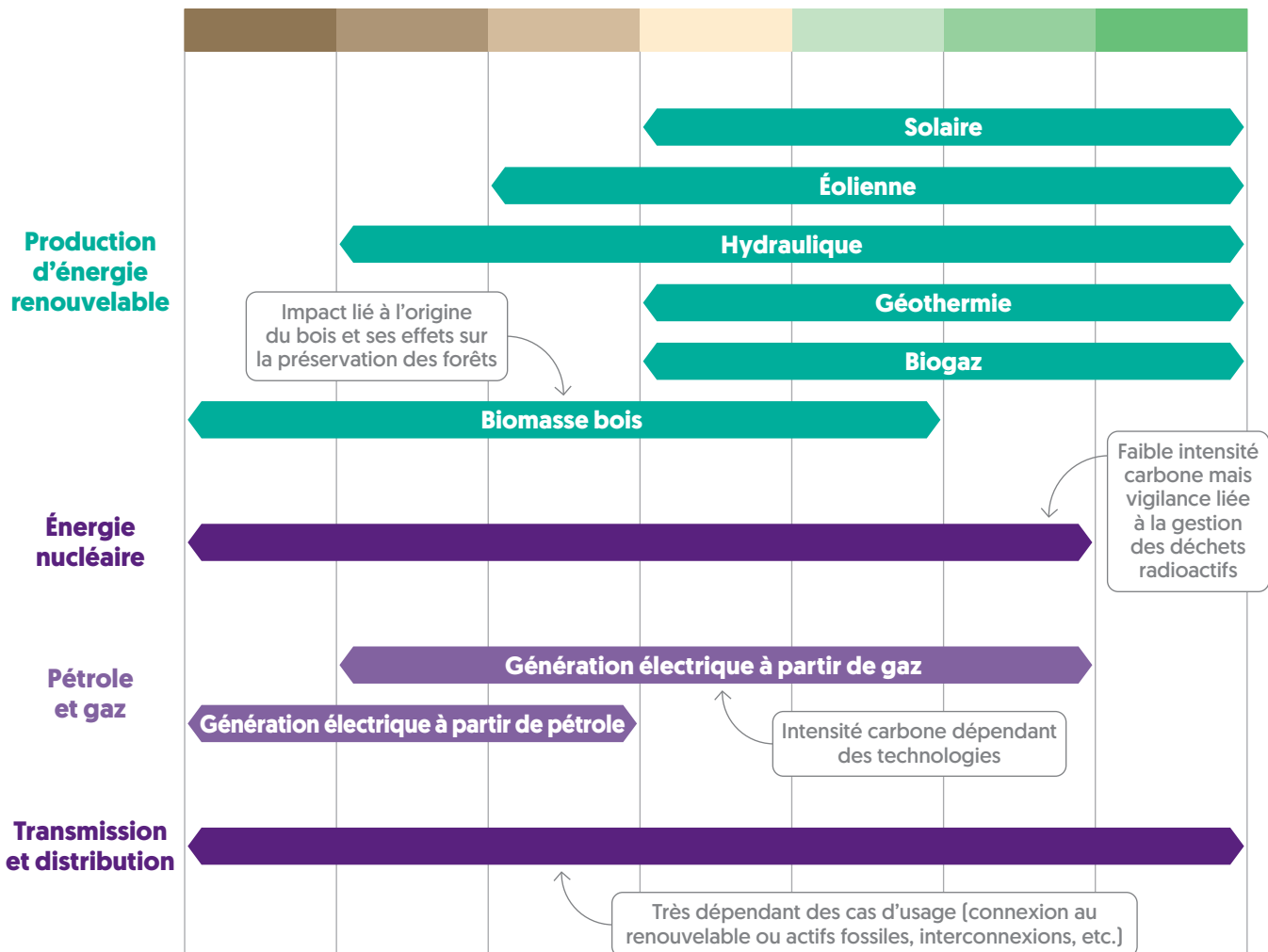
En particulier, les financements des grandes entreprises sont analysés par le Green Weighting Factor (GWF) développé par Natixis depuis 2018 (*lire aussi chapitre 3, section 2.1*), devenue ainsi la première banque au monde à mesurer et piloter activement l'impact climatique de son bilan au travers d'un indicateur de mesure sous forme de code couleur.

La méthodologie de notation du Green Weighting Factor a été finalisée en 2019 pour tous les secteurs financés par Natixis, à l'exception du secteur financier. Après le développement méthodologique et une phase de validation du concept, le GWF a été mis en œuvre dans les systèmes d'information de la banque et intégré dans ses processus d'octroi de prêts. Le GWF a progressivement été déployé à l'échelle mondiale dans tous les secteurs d'activités.

<sup>3</sup>. Mesure issue de données à partir de standards et sources externes : CDP et/ou Carbone 4 pour les financements d'entreprises. Données CSTB pour le crédit à l'habitat.



## Seuils appliqués aux notations de l'impact Climat sur les portefeuilles de financement de projets liés à la production, la transmission et la distribution d'électricité



Aujourd'hui, plus de 80 % des financements non dédiés de la Banque de grande clientèle hors secteur financier sont couverts par la mesure du GWF.

À partir du mix des notations du GWF, la température des portefeuilles est déduite et la trajectoire d'alignement à suivre est engagée.

Le portefeuille de la Banque de grande clientèle concentre les financements aux grandes entreprises du Groupe, notamment celles des secteurs liés à l'énergie, aux industries de base (acier, ciment, chimie) et aux transports.

Grâce au GWF, le portefeuille de la Banque de grande clientèle, qui représente les expositions les plus carbo-intensives financées par le Groupe BPCE est engagé sur une trajectoire 1,5° C, avec un jalon intermédiaire à 2,5° C dès la fin 2024.

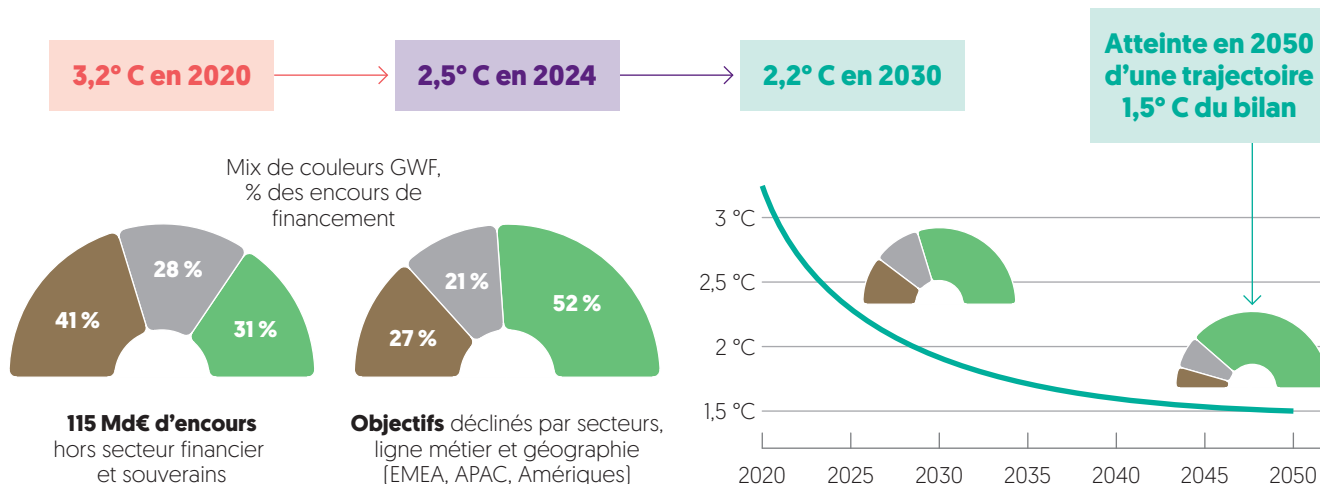
Plus de 80 % des financements non dédiés de la Banque de grande clientèle, hors secteur financier, sont couverts par la mesure du Green Weighting Factor.



## Un premier jalon d'alignement des portefeuilles de financement à 2,5° C dès 2024

### Alignement du portefeuille de Natixis CIB

De l'impact climatique à la trajectoire d'alignement du portefeuille de la Banque de grande clientèle en utilisant le GWF



Ces notations et mesures de trajectoire sur le climat sont utilisées par le Groupe pour :

- engager un dialogue stratégique avec les clients et structurer les produits financiers durables qui en résultent ;
- gérer activement les portefeuilles ;
- mettre en place une planification stratégique commerciale en phase avec ses engagements, y compris en ce qui concerne la hiérarchisation des clients, la définition des priorités et l'identification des opportunités de financement durable ;
- piloter l'alignement des portefeuilles avec une trajectoire 1,5° C.

Le Groupe BPCE est dès aujourd'hui en capacité de mesurer l'intensité carbone de ses portefeuilles dont l'impact climatique est potentiellement le plus significatif et de piloter leur alignement sur une trajectoire Net Zero. La démarche Green Evaluation Models qui étend l'enjeu de ces mesures aux portefeuilles des banques du réseau, va être déployée sur l'ensemble de ses portefeuilles de financement à horizon 2024.

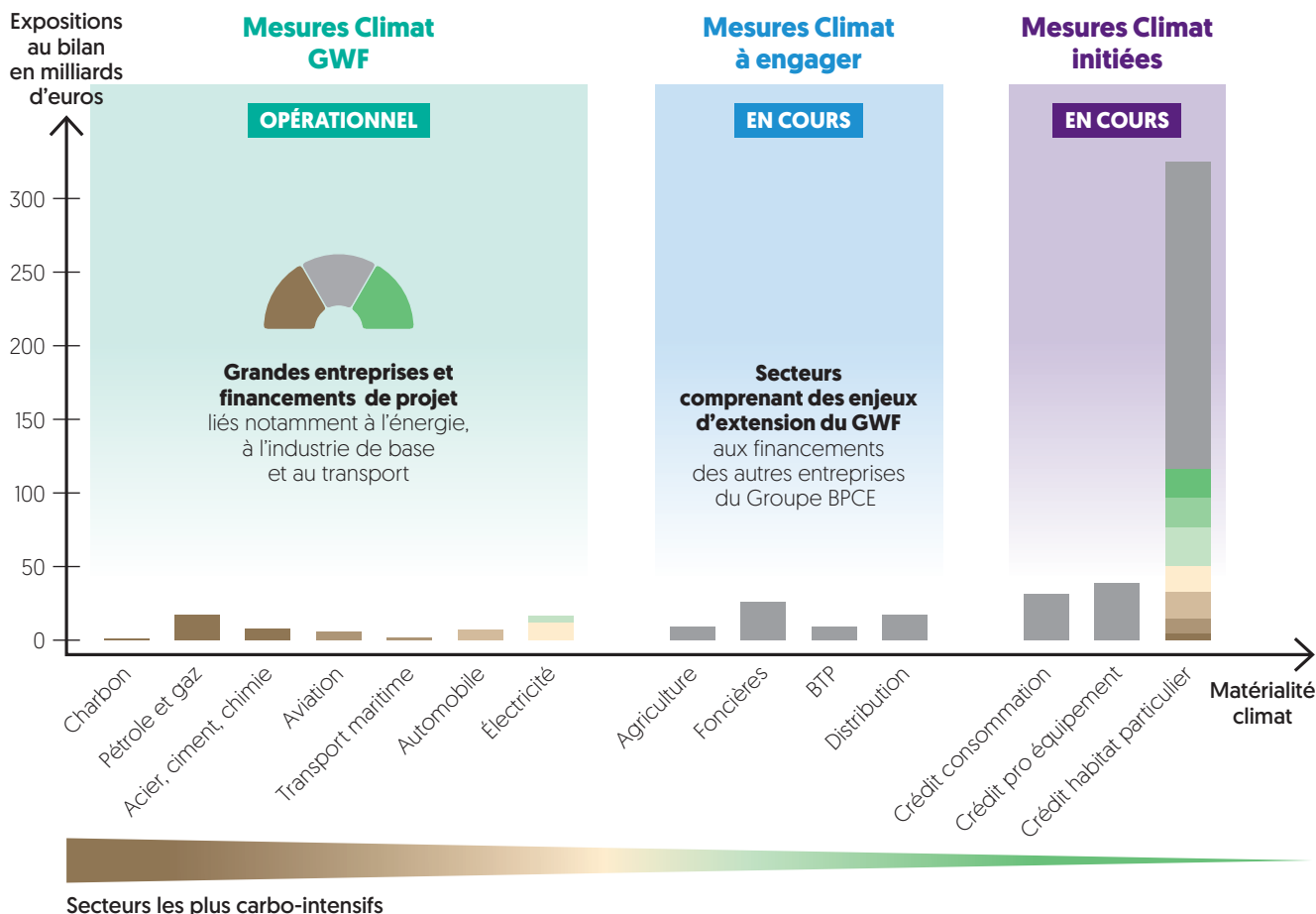
### Anne-Christine CHAMPION, co-responsable mondiale de Natixis Corporate and Investment Banking

« La lutte contre le changement climatique est au cœur de notre modèle de création de valeur. L'un des enjeux majeurs de la transition environnementale est d'allier une vision stratégique de long terme à une exécution à court

terme. Le Green Weighting Factor, en évaluant l'impact climatique et le risque de transition climatique de chaque financement, réussit à faire ce lien et nous permet de prendre des engagements clairs et précis dans la durée. »



## Green Evaluation Models : les secteurs les plus carbo intenses sont déjà couverts par des mesures de pilotage



## 2 - Implémentation des méthodologies de mesure climat des portefeuilles d'investissement du Groupe BPCE

Dans une logique de cohérence d'ensemble de ses engagements sur le climat, le Groupe BPCE s'appuie sur tous ses métiers, y compris en investissement et en épargne: pour ses activités d'assurance, le Groupe BPCE s'est engagé, dès 2018, à aligner son fonds général sur l'Accord de Paris et a renforcé cet engagement en 2020 pour respecter la trajectoire de 1,5°C d'ici à 2030, avec plus de 10 % de ses investissements investis chaque année en actifs verts. Dans cette même dynamique, Natix Investment Managers déploie une démarche de mesure ambitieuse en matière de climat pour l'ensemble de ses affiliés.

### 2.1 - Évaluations Climat pour les activités de gestion d'actifs du Groupe

Compte tenu du modèle multiboutiques, les vingt-deux affiliés de Natix Investment Managers (NIM) utilisent différentes méthodologies et indicateurs pour mesurer l'impact climatique de leurs portefeuilles de gestion pour compte de tiers. En 2021, NIM a entrepris un travail de mesure consolidée de l'impact et des risques climatiques associés aux portefeuilles de l'ensemble de ses affiliés portant sur 75 % des actifs sous gestion, soit plus de 850 milliards d'euros des 1,136 milliard d'euros d'actifs gérés.

Du fait des divergences méthodologiques, les indicateurs des portefeuilles illiquides ne sont pas consolidés dans ce rapport. Les indicateurs agrégés présentés dans ce document portent exclusivement sur les actifs liquides couverts



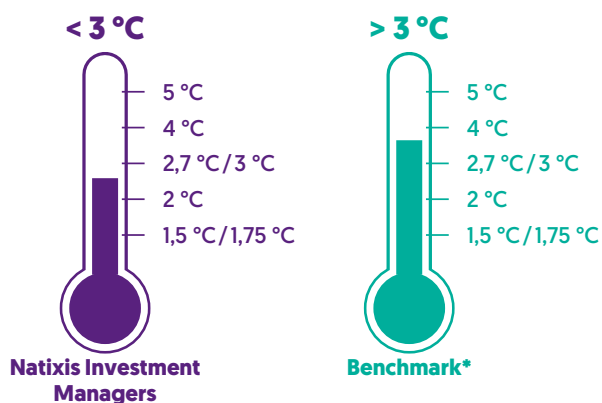
En 2021, Natixis Investment Managers a entrepris un travail de mesure consolidée de l'impact et des risques climatiques associés aux portefeuilles de l'ensemble de ses affiliés portant sur 75 % des actifs sous gestion.

par S&P Trucost, qui représentent 72 % du total des actifs gérés par NIM, soit 814 milliards d'euros.

Sur le portefeuille consolidé d'actifs *corporate*, soit 577 milliards d'euros, pour comparer la température du portefeuille agrégé des affiliés de NIM au marché, un indice de référence composite a été calculé. Cet indice de référence (*benchmark*) est composé à 50 % de l'indice MSCI All Country World Index (MSCI ACWI) et 50 % de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate.

### Résultat des premiers travaux de mesure Climat pour les activités de Natixis Investment Managers

Augmentation implicite de la température



\* 50 % de l'indice MSCI All Country World Index (MSCI ACWI) et 50 % de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate.

### 2.2 - Évaluations Climat pour les activités d'assurance du Groupe

Concernant ses activités d'assurance, le Groupe BPCE s'est engagé, dès 2018, de manière volontariste et concrète contre le réchauffement climatique en alignant sa politique d'investissement sur les objectifs d'une trajectoire 2° C conformément à l'Accord de Paris sur le climat. En 2020, il a décidé de renforcer cet engagement en visant désormais un alignement du fonds général sur une trajectoire 1,5° C à horizon 2030. Il vise également un objectif d'investissement en actifs « verts » de 10 % par an pour atteindre 10 % du portefeuille cible en 2030. La réalisation de ces objectifs est suivie trimestriellement depuis l'engagement pris en 2018 (*lire le graphique ci-dessous*).

Pour ses activités d'assurance, le Groupe vise un alignement de son fonds général sur une trajectoire 1,5° C à horizon 2030.

### Les évaluations Climat pour les activités d'assurance du Groupe

	2017	2018	2019	2020
Indicateur de température	4,3 °C	3 °C	2,7 °C	2,7 °C*
% des investissements verts en portefeuille à la fin de l'année	1 % = 0,4 Md €	1,8 % = 0,7 Md €	3,4 % = 1,8 Md €	4,5 % = 2,7 Md €

\* Benchmark (Barclays Euro Aggregate/MSCI EMU): 3,7 °C.



### 3 - Le Groupe BPCE poursuit la réduction de son empreinte environnementale propre

Dans son nouveau plan stratégique 2021-2024, le Groupe BPCE a retenu un objectif de réduction de 15 % (par rapport à l'année de référence 2019) de son empreinte carbone propre (lié au fonctionnement quotidien de l'entreprise) sous trois ans.

Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées, le Groupe BPCE a mis en place, depuis 2011, un outil dédié à l'établissement du bilan de ses émissions propres de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'Ademe, de la norme ISO 14064 et du GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol).

L'outil permet d'estimer les émissions de GES du fonctionnement de ses agences et du siège du Groupe BPCE. Cette méthodologie permet de convertir les données d'activités en émissions estimées, exprimées en équivalent CO2, grâce à des facteurs d'émission. Quantifier les émissions de GES consiste essentiellement à réaliser un diagnostic des flux physiques et à appliquer les facteurs d'émission correspondants par nature de flux.

Les facteurs d'émission sont des ratios qui permettent d'estimer la quantité de gaz à effet de serre émise en fonction de chaque donnée d'activité. Ces facteurs d'émissions sont mis à jour annuellement afin d'être en cohérence avec l'extraction des données de la Base Carbone de l'Ademe <sup>4</sup>.

À titre d'exemple :

- Le facteur d'émission de l'électricité (en kgCO2e/kWh) permet de calculer la quantité de GES émise par chaque kWh d'électricité consommé.
- Le facteur d'émission du papier (en kgCO2e/tonne) permet de calculer la quantité de GES émise pour chaque tonne de papier consommée.

La méthodologie permet de fournir :

- une estimation des émissions de gaz à effet de serre par entreprise ;
- une cartographie de ces émissions par poste (énergie, achats de biens et services, déplacements de personnes, immobilisations, déchets et fret) et par scope <sup>5</sup>.

Ce Bilan Carbone® permet au Groupe de connaître annuellement le niveau et l'évolution des émissions CO2 et d'établir ainsi son plan de réduction.

<sup>4</sup>. L'essentiel des facteurs d'émission est issu de la base des facteurs d'émission de l'Ademe.

<sup>5</sup>. L'essentiel des facteurs d'émission est issu de la base des facteurs d'émission de l'Ademe.

Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité comme suit :

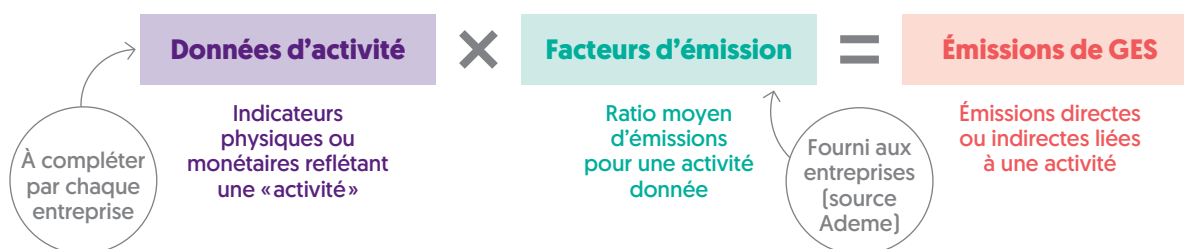
- scope 1 : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe..) de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

- scope 2 : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité.

- scope 3 : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes)

### Transformation des données métier (m<sup>2</sup>, litres, €...) en émissions de CO2

#### LE PRINCIPE DE CALCUL



#### EXEMPLES

Postes	Données d'activité	Facteurs d'émission	Émissions de GES
<b>Parc immobilier occupé</b> (loué ou possédé)	<b>3 000</b> m <sup>2</sup>	<b>16</b> kgCO2e / m <sup>2</sup> et par an	<b>~48</b> tCO2e
<b>Consommation de gaz</b> pour chauffer les bâtiments	<b>250</b> MWh	<b>205</b> kgCO2e / MWh PCS	<b>~51</b> tCO2e





## 4 - Synthèse des engagements du Groupe BPCE sur le climat

### Indicateurs Climat des portefeuilles par métier

Métier	Thèmes	Indicateurs	Situation 2020	Objectifs 2024
Groupe BPCE (hors gestion d'actifs et assurance)	Alignement des portefeuilles du groupe sur une trajectoire Net Zero	Couverture par la démarche Green Evaluation Modèles des encours de financement	33 %	100 %
	Exposition totale liées aux énergies fossiles	Montant en Md€ et % de nos expositions charbon et % du total des expositions	0,5 Md€ (0,04 %)	0 M€ d'ici 2030 OCDE / 2040 reste du monde
	Financements verts	Montant en Md€ des financements de rénovation énergétique, d'énergies renouvelables et de la mobilité verte (y compris arrangements de nouveaux financements d'énergies renouvelables auprès de ses grands clients)		+ 21 Md€
Réseaux et Banque de proximité	Exposition verte	Montant en Md€ de financement rénovation énergétique, énergies renouvelables et mobilité verte	7 Md€	+ 12 Md€ sur 2021-2024
Banque de grande clientèle	Alignement des portefeuilles sur une trajectoire Net Zero	Mix de couleurs Green Weighting Factor	41 % brown 28 % neutral 31 % green	27 % brown 21 % neutral 52 % green
		Hausse de la température induite des financements	3,2 °C	2,5 °C en 2024 2,2 °C en 2030 1,5 °C d'ici à 2050
		Intensité carbone des financements	920 tCO2e/M€ [périmètre GWF]	
	Expositions vertes	Energie renouvelable financée	87 % des nouveaux projets financés de production d'énergie en 2020	Minimum 75 % des nouveaux projets financés de production d'énergie (en génération) + 9 Md€ arrangés sur la période 2021-2024
		Revenus verts		Revenus Green x 1,7
		Emissions obligataires vertes et durables arrangées	11,95 Md€ (1,9 Md€ de nouvelles obligations vertes arrangées en 2020)	
	Expositions risque de transition	Part d'actifs exposés au risque de transition (pondération en risque RWA identifié marron foncé)	14,40 %	
		Encours liés aux énergies fossiles	5,8 Md€ d'encours sur le secteur pétrole gaz sur les activités d'exploration-production	15 % de réduction de l'exposition aux activités d'exploration-production
Gestion d'actifs - Natixis Investment Managers	Alignement des portefeuilles par rapport à une trajectoire Net Zero	Intensité carbone des investissements	726 tCO2e/M€ d'actifs sous gestion	
		Hausse de la température induite par les investissements	Portefeuille : inférieure à 3 °C	
	Expositions vertes	Encours en obligations vertes/sociales	18,5 Md€ d'actifs sous gestion	
	Expositions aux énergies fossiles	Encours liés aux énergies fossiles	Secteur charbon : 0,2 % des actifs sous gestion	
Total énergies fossiles : 4,4 % des actifs sous gestion				
Activités d'assurance - Natixis Assurances	Alignement des portefeuilles sur une trajectoire Net Zero	Intensité carbone des investissements	166 tCO2e/M€	
	Expositions vertes	Hausse de la température induite par les investissements	2,7 °C	2 °C en 2024 1,5 °C d'ici 2030
		Part d'actifs verts	4,5 %	8,5 %
	Expositions aux énergies fossiles	Encours liés aux énergies fossiles	2,1 % des actifs (1,2 Md€, incluant 1 Md € du fonds général) dont 0,07 Md€ sur le charbon thermique	0 M€ secteur charbon d'ici 2030 OCDE et 2040 pour le reste du monde



## Indicateurs pour la réduction de l’empreinte environnementale propre du Groupe

Métier	Thèmes	Indicateurs	Situation 2020	Objectifs 2024
Groupe BPCE (87 % des effectifs en CDI)	Bilan carbone	Bilan carbone (en KtCO <sub>2</sub> ) - scopes 1, 2 et 3A	521	500 [-15 % par rapport à 2019]

INDICATEURS D’ALIGNEMENT CLIMATIQUE SUIVIS PAR NATIXIS CORPORATE AND INVESTMENT BANKING :

- **Mix de couleurs Green Weighting Factor** (exprimé en % des encours bancaires).

- **Indicateur de température** (ITR, exprimé en degrés Celsius, °C) : il estime le potentiel de réchauffement agrégé du bilan, soit la hausse de température par rapport aux niveaux préindustriels induite par tous les actifs au bilan hors secteur financier et hors expositions souveraines.

- **Intensité carbone des financements** (exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par millions d’euros d’encours, tCO<sub>2</sub>e/M€): elle correspond à la somme de l’empreinte carbone attribuable à chaque financement divisée par son montant d’encours, couvrant l’ensemble des actifs au bilan hors secteur financier, soit 154 milliards d’euros d’encours.

- **Financement des énergies renouvelables** (en % des montants de financement de projets du secteur génération électrique et en GW de capacité installée financée pendant l’année): il s’agit du montant arrangé, du nombre de transactions, de la capacité installée financée par type d’énergie, de la part des ENR dans les projets financés pendant l’année et en portefeuille.

- **Arrangement d’obligations vertes et durables** (en milliards d’euros et en %) : Il s’agit du montant de la part de Natixis dans les émissions et de la part que représentent les émissions vertes et/ou durables dans les émissions totales arrangées par Natixis.

- **Part des actifs bancaires exposés** au risque climatique de transition (en % des actifs pondérés par les risques) correspondant aux actifs notés « marron foncé ».

- **Exposition au secteur énergies fossiles** (en milliards d’euros d’encours) : il s’agit du montant agrégé des financements en portefeuille dans le secteur des énergies fossiles, dont les financements dédiés (de projets et d’actifs) et financements non-dédiés à des clients *corporate* actifs dans le secteur.

INDICATEURS D’ALIGNEMENT CLIMATIQUE SUIVIS PAR NATIXIS INVESTMENT MANAGERS :

- **Intensité carbone des investissements** (exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par millions d’euros investis, tCO<sub>2</sub>e/M€): il s’agit de l’empreinte carbone scopes 1, 2 et 3 des investissements divisée par la valeur des actifs sous gestion.

- **Indicateur de température** (ITR, exprimé en degrés Celsius, °C) : il estime le potentiel de réchauffement agrégé des actifs sous gestion, soit la hausse de température par rapport aux niveaux préindustriels induite par les actifs en portefeuille. Le périmètre de cet indicateur correspond aux actifs *corporate*, dont 476 milliards d’euros sont couverts par des données S&P Trucost. L’approche proposée par S&P Trucost repose sur des méthodes validées par la Science Based Targets Initiative (SBTi) (cf détails de la méthode dans la TCFD de Natixis).

Les méthodologies permettant de mesurer la trajectoire de température d’un portefeuille d’investissement sont récentes, en cours d’évolution, et reposent sur de nombreuses hypothèses. L’indicateur ITR qui en résulte peut varier très largement d’une méthodologie à l’autre selon les données utilisées et les hypothèses retenues.



## INDICATEURS ET OBJECTIFS

- **Montant des investissements en obligations vertes et durables** (en milliards d'euros d'actifs sous gestion): il s'agit du montant d'investissement agrégé de l'ensemble des affiliés.

- **Exposition au secteur énergies fossiles** (en % et milliards d'euros d'actifs sous gestion): cela correspond à la part et au montant agrégé des investissements dans des émetteurs corporate exposés au secteur des énergies fossiles. Le périmètre de cet indicateur sont les actifs *corporate*, dont 522 milliards d'euros sont couverts par des données S&P Trucost. Pour les émetteurs dont l'activité est diversifiée, l'exposition au secteur de chaque émetteur est pondérée par ses revenus.

Plusieurs affiliés mesurent et publient des indicateurs spécifiques à leur politique d'engagement sur le climat. Pour plus de détails, se reporter aux rapports de gestion de chacun des affiliés ou à la TCFD de Natixis.

### INDICATEURS D'ALIGNEMENT CLIMATIQUE SUIVIS POUR LES ACTIVITÉS D'ASSURANCE DU GROUPE :

- **Intensité carbone des investissements** (exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par millions d'euros investis, tCO<sub>2</sub>e/M€): il s'agit de l'empreinte carbone des investissements divisée par leur valeur (capitalisation boursière pour les actifs cotés). L'empreinte carbone de chaque entreprise en portefeuille est évaluée en utilisant la méthodologie Carbon Impact Analytics <sup>6</sup> (CIA) et les données fournies par Carbone 4 qui intègrent à la fois les émissions « induites » par l'activité de l'entreprise dans une approche cycle de vie (scopes 1, 2, 3), et les émissions « évitées » grâce aux efforts d'efficacité ou au déploiement de solutions bas-carbone par l'entreprise. Pour ses activités d'assurance, le Groupe BPCE calcule et publie l'intensité carbone de chaque classe d'actifs : actions, obligations corporate, obligations souveraines, actifs illiquides (immobilier, infrastructure).

- **Indicateur de température** (ITR, exprimé en degrés Celsius, °C): il estime le potentiel de réchauffement agrégé des investissements, soit la hausse de température par rapport aux niveaux préindustriels induite par les actifs en portefeuille. La méthodologie utilisée est celle développée par Mirova permettant d'établir une correspondance entre les émissions carbone induites et évitées fournies par Carbone 4 agrégées au niveau du portefeuille d'investissement et l'indicateur de température du portefeuille à partir des scénarios de l'Agence internationale de l'énergie.

- **Part des actifs verts en portefeuille** (en % du portefeuille d'investissement total): les actifs définis comme « verts » sont les obligations vertes (*green bonds*, *sustainable bonds* lorsque les investissements sous-jacents sont liés au climat) ainsi que les obligations et actions des émetteurs éligibles aux fonds d'investissement ayant le label GreenFin.

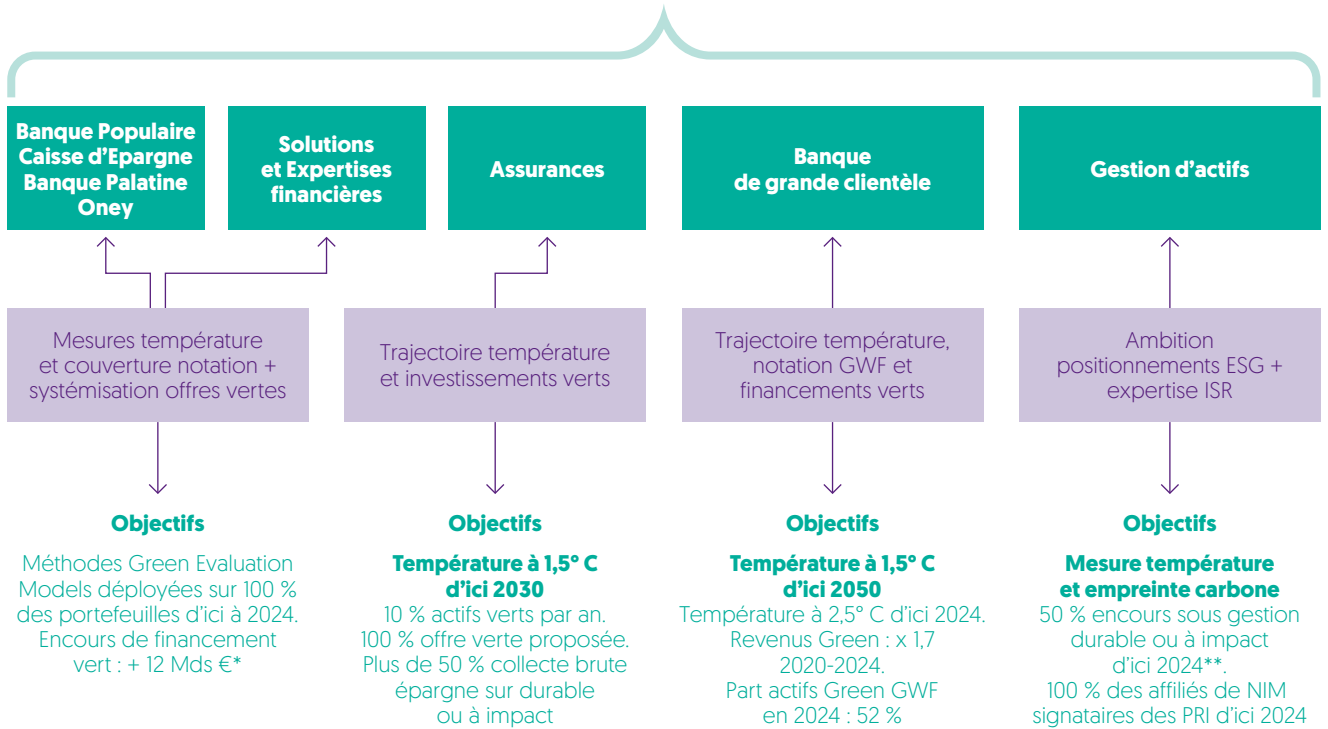
- **Montant des investissements en obligations vertes et durables** (en milliards d'euros d'investissement).

- **Exposition au secteur énergies fossiles** (en pourcentage et milliards d'euros d'investissement): cela correspond à la part et au montant des investissements dans des émetteurs *corporate* exposés au secteur des énergies fossiles. Le pourcentage est calculé sur la valeur de marché des actifs. Pour les émetteurs dont l'activité est diversifiée, l'exposition au secteur de chaque émetteur est pondérée par ses revenus. Toutes les activités de la chaîne de valeur du secteur sont couvertes.

<sup>6</sup> <http://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2016/08/CarbonImpactAnalytics.pdf>



## Le Groupe BPCE place le climat comme priorité stratégique de ses métiers et de ses entreprises



\* Financements rénovation énergétique, énergies renouvelables et mobilité verte Banque Populaire et Caisse d'Épargne. \*\* Éligibles article 8 ou 9 de la SFDR.

# ENGAGEMENTS

---

## du Groupe

### GLOBAL COMPACT

Reporting au niveau GC Advanced du Pacte mondial des Nations Unies qui définit dix principes relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Neuf objectifs prioritaires sont impactés positivement par l'action du Groupe au travers de son management interne, de ses actions de mécénat, et surtout de ses activités de financement (social, associatif, énergies renouvelables, agriculture, éducation, santé, microfinance...).

### PRINCIPES POUR UNE BANQUE RESPONSABLE (PRB)

Le Groupe BPCE et Natixis ont signé les Principes pour une banque responsable et s'engagent à aligner stratégiquement leurs activités sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et de l'Accord de Paris sur le climat. En signant les Principes pour une banque responsable de l'UNEP FI, le Groupe BPCE et Natixis rejoignent une coalition de 132 banques dans le monde, représentant plus de 47 trillions de dollars d'actifs, et s'engagent à jouer un rôle déterminant pour contribuer à un avenir durable.

### PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Adhésion depuis 2008, *via* Natixis, aux PRI qui accompagnent les investisseurs institutionnels pour incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement.

### PRINCIPES DE L'ÉQUATEUR

Signataire depuis 2010, *via* Natixis. Ils ont pour objectifs la prise en compte des risques sociaux et environnementaux dans le cadre de financement de projets. En adhérant aux Principes for responsible banking de l'UNEP FI (28 signataires fondateurs), Natixis est l'une des premières institutions financières à aligner formellement sa stratégie sur les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies et sur l'accord de Paris sur le climat.

### ISO 26000

Souhaitant rendre son engagement et ses actions encore plus tangibles, le Groupe BPCE s'inscrit dans ce référentiel international reconnu et robuste en déployant des démarches d'évaluation externes ISO 26000 au sein de ses établissements.

### NET ZERO BANKING ALLIANCE

Signataire depuis juillet 2021, le Groupe BPCE s'engage à aligner son bilan bancaire sur une trajectoire de neutralité carbone. En adhérant à cette alliance bancaire, le Groupe accélère sa mobilisation contre le réchauffement climatique et s'engage à accompagner la transition environnementale du secteur financier et de ses clients.



 **GROUPE BPCE**

